

# Le Plan de développement de Montréal et les relations interculturelles

Pour une gestion de la diversité  
ethnoculturelle et religieuse

[ville.montreal.qc.ca/cim](http://ville.montreal.qc.ca/cim)





## Lettre du président

Montréal, le 20 novembre 2013

Monsieur Frantz Benjamin  
Président du conseil municipal

Monsieur le président

Je suis heureux, au nom des membres du Conseil interculturel de Montréal (CiM), de déposer cet avis portant sur le Plan de développement de Montréal dans un contexte de diversité ethnoculturelle et religieuse. Cet avis fait suite au mémoire déposé devant l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en septembre dernier et témoigne de notre souci de promouvoir une meilleure inclusion des différentes composantes de la Ville en vue de réaliser, au quotidien, un mieux vivre ensemble.

À cet égard, j'attire votre attention sur quelques points particuliers de cet avis, à savoir :

- les enjeux liés aux lieux de cultes des groupes religieux minoritaires ;
- les difficultés rencontrées en matière de logement pour les immigrants de différentes générations. Ces deux sujets s'inscrivent parmi les nouveaux enjeux, à savoir le dialogue interreligieux et l'inclusion.

Par ailleurs, cet avis rappelle et complète des interventions du Conseil dans d'autres secteurs d'activités dont, entre autres, la lutte contre le racisme et la promotion de l'inclusion, la prévalence de l'emploi comme outil d'intégration et de lutte à la pauvreté ainsi que la contribution des diverses communautés au développement culturel et patrimonial de Montréal.

Au terme de cet exercice, le CiM souhaite vivement que Montréal se dote d'une politique interculturelle, justifiant de la sorte sa reconnaissance par le Conseil de l'Europe au titre de Cité interculturelle.

Afin de matérialiser son vœu, le Conseil propose la formation prochaine d'une table ronde qui réunirait les services et les sociétés de la Ville. L'objectif de cette table ronde : rassembler et mettre en commun les différents acquis de la Ville et ses pratiques en matière de relations interculturelles.

Par la suite, les organisations communautaires, souvent de première ligne en matière d'intervention, de même que les partenaires des secteurs privés et universitaires, pourront être sollicités pour enrichir et amender les conclusions élaborées.

Enfin, en cette période de renouveau dans la gestion de la Ville de Montréal, nous croyons que cet avis du CiM pourrait contribuer à favoriser une cohabitation harmonieuse des Montréalaises et des Montréalais de toutes origines.



Nikowe Germain AMONI  
Président





Président : **M. Nikowe G. Amoni**

Vice-présidents : **M. Bogidar Pérucich**  
**M. Belgacem Rahmani**

Membres : **Mme Nacira Adem** **M. Saïd Boucheneb**  
**Mme Rinku Chaterji** **Mme Khady Faye**  
**M. Jean-Louis Fozin** **Mme Alexandra Laliberté**  
**M. Martin Liu** **M. Jean-Emmanuel Pierre**  
**Mme Orly Nahmias** **Mme Iris Roufan Azer**  
**Mme Marie Aline Vadius**

Équipe de recherche : **Mme Myrlande Pierre**  
- Mémoire sur le Plan de développement de Montréal  
**MM. Frédéric Castel et Frédéric Dejean**  
- Lieux de cultes minoritaires et cartographies  
**Mme Marion Lejeune**  
- L'expérience du Petit Maghreb  
**M. Cyriaque Sumu**  
- Réflexion sur le logement et les communautés immigrantes  
**M. Gilles Gosselin** Coordonnateur  
**Mme Adeline Krieger** Communications  
**Mme Christine De Kinder** Secrétariat



ISBN : 978-2-7647-1236-8 – Imprimé français  
978-2-7647-1237-5 – PDF français

# Table de matières

|                                                                                                                                                                         |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Lettre du président.....                                                                                                                                                | 1  |
| Avant propos .....                                                                                                                                                      | 5  |
| Introduction .....                                                                                                                                                      | 7  |
| Le mandat du Conseil.....                                                                                                                                               | 9  |
| 1. Éléments de contexte .....                                                                                                                                           | 9  |
| 2. Démarche méthodologique .....                                                                                                                                        | 10 |
| 3. État des lieux : immigration et diversité ethnoculturelle .....                                                                                                      | 11 |
| 4. Les principes qui sous-tendent un plan de développement dans un contexte cosmopolite<br>d'immigration et de diversité ethnoculturelle et religieuse croissante ..... | 14 |
| 4.1 Assurer l'égalité réelle et la pleine participation de tous les citoyens et citoyennes.....                                                                         | 14 |
| 4.2 Favoriser le bien-être économique, culturel, physique et social .....                                                                                               | 15 |
| 5. Les artères commerciales ethniques .....                                                                                                                             | 15 |
| 5.1 Les différentes vagues d'immigration et les empreintes laissées<br>dans différents quartiers de Montréal par les commerces ethniques .....                          | 15 |
| 5.2 Les commerces ethniques .....                                                                                                                                       | 16 |
| 5.3 Les quartiers ethniques montréalais : un bref état des lieux.....                                                                                                   | 16 |
| 5.4 L'expérience du Petit Maghreb .....                                                                                                                                 | 17 |
| 6. L'espace urbain montréalais et la fluidité accrue des configurations territoriales<br>émergentes dans un contexte de diversité religieuse croissante .....           | 20 |
| 6.1 Les lieux de cultes minoritaires.....                                                                                                                               | 20 |
| 6.2 Un phénomène porté par l'immigration mais qui le dépasse .....                                                                                                      | 20 |
| 6.3 La croissance démographique.....                                                                                                                                    | 20 |
| 6.4 Le morcellement ethnique et confessionnel.....                                                                                                                      | 20 |
| 6.5 La spatialisation de l'ethnicité.....                                                                                                                               | 21 |
| 6.6 Logique paroissiale, réseaux et obligations contractuelles.....                                                                                                     | 21 |



|     |                                                                                                                         |    |
|-----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 6.7 | Forme et insertion.....                                                                                                 | 21 |
| 6.8 | Les effets socio-géographiques des règlements de zonage .....                                                           | 22 |
| 7.  | Les espaces culturels et de loisirs publics.....                                                                        | 26 |
| 7.1 | Les demandes de commémoration et la gestion des fêtes de quartier .....                                                 | 26 |
| 8.  | Le logement social et la réalité des familles immigrantes .....                                                         | 27 |
| 8.1 | Le contexte global .....                                                                                                | 27 |
| 8.2 | Encadrement juridique .....                                                                                             | 28 |
| 8.3 | Méthodologie et faits saillants .....                                                                                   | 28 |
| 8.4 | Le paysage urbain du marché locatif.....                                                                                | 29 |
| 8.5 | L'éclairage d'UNE ÉTUDE PORTANT SUR LA VALEUR SOCIALE DU LOGEMENT LOCATIF .....                                         | 29 |
| 8.6 | Les défis spécifiques POSÉS AUX IMMIGRANTS EN MATIÈRE DE LOGEMENT .....                                                 | 31 |
| 8.7 | Le défi de la cohabitation urbaine et harmonieuse et ses impacts<br>sur la cohésion sociale et intercommunautaire ..... | 32 |
| 8.8 | Le regard des principaux acteurs .....                                                                                  | 34 |
| 9.  | Mise en lumière des faits saillants découlant des rencontres et entrevues .....                                         | 34 |
| 10. | Recommandations .....                                                                                                   | 35 |
| 11. | Conclusion.....                                                                                                         | 41 |
|     | Annexes .....                                                                                                           | 43 |
|     | Références bibliographiques .....                                                                                       | 45 |

## Avant propos

En septembre 2013, le Conseil interculturel de Montréal (CiM) déposait un mémoire sur le Plan de développement de Montréal (PDM) dans le cadre des audiences publiques tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Intitulé « *Pour une cohabitation empreinte d'harmonie et de cohésion dans un contexte de diversité ethnoculturelle* ».

À cette occasion, le Conseil soulignait, entre autres, que l'intégration dans le respect des différences et la valorisation de l'apport à la société d'accueil demandent des approches diversifiées et une prise en compte effective en fonction des besoins des citoyens et citoyennes issus des communautés ethnoculturelles. Le Conseil soulignait également qu'une approche globale du développement de la métropole doit prendre en compte, de manière transversale, la diversité ethnoculturelle.

Aujourd'hui, le CiM poursuit cette réflexion en déposant *un avis formel* auprès de l'administration municipale dont l'objectif demeure toujours le même, à savoir, une prise en compte de la diversité ethnoculturelle qui devrait ultimement conduire à l'adoption d'un cadre de gestion et de référence propre à Montréal.

Reprenant l'essentiel de son mémoire, ce document complète la présentation de grandes problématiques interculturelles dans différents secteurs de juridiction municipale, tels que les espaces culturels de sports et de loisirs, l'aménagement et l'urbanisme, ou encore, d'importantes dimensions structurelles de la qualité de vie dans des secteurs de juridiction partagée, tels que l'emploi et le logement.

À cet égard, le CiM invite d'ailleurs l'administration municipale à consulter les autres interventions du Conseil dans le domaine du développement social, culturel et économique en référant à ses divers travaux portant, entre autres, sur l'adaptation des services municipaux aux besoins des communautés, la lutte à la pauvreté, le profilage racial, la participation civique, le programme d'accès à l'égalité en emploi, la formation interculturelle ou encore, la lutte contre le racisme et la promotion de l'inclusion.







## Introduction

D'entrée de jeu, quelques précisions s'imposent afin de situer la question de la diversité ethnoculturelle et religieuse qui fait l'objet du présent document. Aux fins de cet exercice, la diversité ethnoculturelle comprend une multiplicité de caractéristiques dont la diversité culturelle, la diversité linguistique, la diversité physiologique et la diversité de statut, pour ne nommer que celles-ci.

Toutefois, si la diversité religieuse en fait également partie, cet avis n'a aucune intention d'aborder la complexité du fait religieux. Cependant, compte tenu de l'importance des croyances et des pratiques religieuses sur le territoire et leurs impacts sur l'aménagement et la gestion du domaine public, le CiM a déjà choisi de s'y intéresser et de poursuivre sa réflexion.

Ainsi, dans le cadre du prochain Plan de développement de Montréal, cet avis présente un état des lieux sur les problèmes et les enjeux ainsi que les principes qui devraient sous-tendre ce développement dans un contexte cosmopolite d'immigration et de diversité ethnoculturelle et religieuse croissante.

Par la suite, le document aborde ces différentes questions sous l'angle du développement économique en s'intéressant aux artères commerciales ethniques avant de poursuivre son analyse de l'espace urbain et la fluidité des configurations territoriales émergentes dans un contexte de diversité religieuse croissante. De plus, l'analyse des espaces culturels et de loisirs publics ainsi que le logement social et la réalité des familles immigrantes complètent cette présentation.

Dans le contexte plus précis des artères commerciales ethniques, ce document présente un résumé de l'expérience passée concernant le Petit Maghreb, une artère commerciale située entre Jean-Talon Est et le boulevard Pie-IX, et qui a bénéficié du programme PR@M-Commerce. L'exemple du Petit Maghreb vient ainsi illustrer une problématique spécifique aux commerçants et notamment ceux qui sont en reconversion professionnelle. De cette analyse découleront un certain nombre de suggestions auprès des administrateurs de ce programme.

Enfin, ce document présente l'ensemble des recommandations du Conseil concernant chacun de ces champs d'interventions et qui viennent en supporter la conclusion à l'effet qu'une politique interculturelle est désormais essentielle pour la Ville de Montréal.





# Le mandat du Conseil interculturel de Montréal (CiM)

En vertu de la section X, article 83, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal :

- Conseille et donne son avis au conseil de la ville et au comité exécutif sur les services et les politiques municipales à mettre en œuvre afin de favoriser l'intégration et la participation des membres des communautés culturelles à la vie politique, économique, sociale et culturelle de la ville;
- Il fournit, de sa propre initiative ou à la demande du conseil de la ville ou du comité exécutif, des avis sur toute question d'intérêt pour les communautés culturelles ou sur toute question relative aux relations interculturelles dans le domaine de compétences municipales et soumet ses recommandations au conseil de la ville et au comité exécutif;
- Il sollicite des opinions, reçoit et entend les requêtes et suggestions de toute personne ou groupe sur les questions relatives aux relations interculturelles;
- Il effectue ou fait effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.»<sup>1</sup>

Dans le cadre de ce mandat, le CiM réalise des travaux de recherche dans le but d'identifier et d'éclairer certains enjeux qui méritent une attention particulière de la part des autorités et propose des pistes d'action en harmonie avec les prérogatives de la Ville.

Le présent avis pour une gestion de la diversité ethnoculturelle et religieuse à Montréal s'inscrit dans le cadre de cette mission générale et a été adopté à l'unanimité lors de l'assemblée du conseil du 2 octobre 2013.

## 1. Éléments de contexte

Le Plan de développement de Montréal constitue un cadre général de gestion pouvant favoriser une vision dynamique et une prise en compte, entre autres, de la diversité ethnoculturelle et religieuse de la population montréalaise. Cette diversité que connaît Montréal pose de réels enjeux sociaux, de développement et d'urbanisme dans le cadre de responsabilités qui relèvent de la municipalité, telles que:

- Les services et les programmes offerts dans les domaines de la culture, du développement social, des sports et des loisirs ;
- la gestion des lieux de cultes minoritaires<sup>2</sup> ;
- les espaces publics (parcs et lieux récréatifs) ;
- le traitement des demandes de commémoration et la gestion des fêtes de quartier ;
- les artères commerciales ethniques ;
- le logement social ;
- etc.

Voilà pourquoi le CiM a choisi d'intervenir dans ce débat en inscrivant son intervention dans le contexte suivant :

*Afin que Montréal puisse améliorer son cadre de vie comme métropole du XXI<sup>e</sup> siècle, nous pouvons présumer que l'intégration dans le respect des différences et la valorisation de l'apport à la société d'accueil demande des approches diversifiées et une prise en compte effective de la diversité en fonction des besoins des citoyens et citoyennes issus de communautés ethnoculturelles diverses.*

La reconnaissance de la communauté en elle-même sera parfois le premier pas vers une ouverture et un développement de relations harmonieuses.

*Il est impératif pour une ville comme Montréal de construire sur le potentiel de la diversité en consolidant le caractère cosmopolite de la Ville. Il faut donc imaginer des approches variées et adaptables à la diversité des expériences immigrantes et de leurs contributions.*

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec, 2008a. Charte de la Ville de Montréal. L.R.Q., chapitre C-11.4. Québec : Éditeur officiel du Québec.

<sup>2</sup> Nous entendons par lieux de cultes minoritaires un lieu de pratique religieuse principalement ou exclusivement fréquenté par des personnes immigrantes ou issues de communautés culturelles. Ce dernier terme désignait à l'origine les personnes qui ne sont pas d'origine canadienne-française, (tirée de l'Avis du CiM, 2009) *Cohabitation urbaine et usages des lieux de cultes minoritaires : Dynamique sociale dans la gestion municipale.*



Le présent avis du Conseil interculturel de Montréal se veut une critique positive et constructive du Plan de développement de Montréal (PDM) et soumet des propositions pour améliorer les conditions de vie des personnes ainsi que le système de gestion et d'aménagement de la Ville de Montréal en visant l'harmonie sociale. Les orientations et les recommandations qui s'y trouvent résultent d'une revue de la littérature, de consultations et de discussions avec divers interlocuteurs clés de la Ville de Montréal, tant dans les arrondissements que dans la Ville centre. Les orientations et les recommandations formulées sont présentées de manière à prendre en compte la diversité ethnoculturelle et religieuse dans l'articulation du Plan de développement de Montréal. D'autres sont formulées de manière plus globale et transversale à l'intention des élu(e)s.

*Pour le Conseil interculturel de Montréal, une approche globale du développement de la métropole doit prendre en compte de manière transversale la diversité ethnoculturelle. Les enjeux liés à l'intégration culturelle, sociale et économique sont au cœur des préoccupations du CiM. Celui-ci souhaite que cet avis conduise à repenser la planification socioéconomique et urbaine sur de nouvelles logiques d'organisation sociales et spatiales.*

Une attention particulière est consacrée aux enjeux d'inclusion et d'aménagement et aux solutions possibles pour favoriser une prise en compte effective de la diversité ethnoculturelle et religieuse qui caractérise la Ville de Montréal dans une perspective de cohésion sociale et de relations interculturelles et intercommunautaires harmonieuses.

L'un des principes qui sous-tend le Plan de développement s'appuie sur : « La ville veut favoriser, avec la collaboration des ses partenaires, la participation égalitaire des femmes et des hommes de même que l'équité sociale, culturelle et économique entre les quartiers et les populations, pour contribuer activement au développement d'une ville solidaire et inclusive. »

*« La ville s'engage à mettre en valeur sa spécificité de plus grande ville francophone d'Amérique et à en faire un outil d'intégration et d'ouverture. » (p. 20).*

Or, nous constatons que le contenu faisant référence aux principaux plans et politiques de la Ville de Montréal dans le cadre du projet de Plan de développement de Montréal fait abstraction des principales initiatives de la Ville portant spécifiquement sur les relations interculturelles et l'inclusion des communautés ethnoculturelles, à savoir :

- La Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale

- La Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion
- La Charte montréalaise des droits et responsabilités
- Montréal, membre de la Coalition internationale des villes unies contre le racisme de l'UNESCO
- Montréal, Cité interculturelle

*Il est important de rappeler à cet égard que le Plan vise à guider les décisions des élu(e)s montréalais(e)s et les personnes qui occupent des postes de décision au cours des prochaines décennies et déterminera la vision stratégique de la Métropole.*

## 2. Démarche méthodologique

Le contenu du présent avis repose essentiellement sur une revue de la littérature des différents enjeux liés à la diversité ethnoculturelle et au développement urbain. Afin d'approfondir l'analyse, une démarche empirique<sup>3</sup> a été faite auprès de quatre (4) arrondissements de la Ville de Montréal (Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Saint-Laurent, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Montréal-Nord) à forte densité ethnoculturelle et ayant mis en œuvre des initiatives novatrices pour répondre aux enjeux liés à cette diversité. Quatre entrevues, soutenues par un questionnaire ouvert, visaient à recueillir des données qualitatives sur l'état des pratiques dans les arrondissements ciblés et dans les services municipaux de la Ville de Montréal afin d'éclairer le CiM sur les meilleures pistes à envisager pour favoriser une prise en compte effective de la diversité ethnoculturelle et religieuse dans le Plan de développement de Montréal.

Les données recueillies ont permis de :

- 1) Faire ressortir les principes et les enjeux qui sous-tendent un plan de développement dans un contexte cosmopolite d'immigration et de diversité ethnoculturelle et religieuse croissante.
- 2) Faire valoir les besoins et les attentes particulières des différentes communautés dans différents secteurs d'intervention tels que les lieux de cultes minoritaires<sup>4</sup> et l'aménagement des espaces publics dont, notamment, les parcs, les commerces ainsi que les centres culturels et de loisirs.

<sup>3</sup> Éléments méthodologiques : Dans le cadre de cette démarche de cueillette de données empiriques, nous avons privilégié la technique d'entretien semi-directif. Il s'agit d'une technique qualitative fréquemment utilisée en sociologie. Nous avons privilégié des questions ouvertes. Cette approche ou technique se veut une interrogation qui n'induit pas de réponses préétablies et qui laisse à l'interlocuteur ou au répondant l'entière liberté dans sa réponse en fonction de ses connaissances et expériences. Il permet de centrer le discours des personnes interrogées autour de différents thèmes définis au préalable et consignés dans un guide d'entretien.

<sup>4</sup> Nous entendons par lieux de cultes minoritaires un lieu de pratique religieuse principalement ou exclusivement fréquenté par des personnes immigrantes ou issues de communautés culturelles. Ce dernier terme désignait à l'origine les personnes qui ne sont pas d'origine canadienne française, (Avis du CiM, 2009).

### 3. État des lieux : Immigration et diversité ethnoculturelle

Chaque année le Québec accueille des immigrants en provenance d'une centaine de pays. L'immigration demeure le principal facteur de croissance de la population.

*En l'absence d'immigration, le taux de croissance de la population québécoise se rapprocherait de zéro en raison du vieillissement de la population et du taux de naissance très faible. (Institut de la statistique Québec)<sup>5</sup>*

Par ailleurs, les personnes ayant déclaré une origine autre que canadienne, française, britannique ou autochtone représentent plus de 19% de la population québécoise. Cette même proportion passe à 43% pour la région métropolitaine de Montréal, ce qui représente près de la moitié de la population.

*« Historiquement, on constate que la grande majorité des nouveaux immigrants du Québec s'établit dans le Grand Montréal. Au Québec, comme ailleurs dans le monde, les métropoles économiques attirent une importante proportion des immigrants, notamment en raison de la concentration des emplois que l'on y retrouve et de la présence de communautés immigrantes déjà intégrées dans l'économie locale. » (Bulletin bimestriel de la communauté métropolitaine de Montréal, 2008)*

En effet, la croissance de la population québécoise s'observe principalement dans la Métropole montréalaise. Les Montréalais provenant des diverses communautés ethniques représentent 21% de la population de la grande région de Montréal.

Montréal est la 16<sup>e</sup> plus grande ville en Amérique du Nord et la deuxième ville francophone du monde. C'est une métropole cosmopolite et multiethnique. La diversité ethnoculturelle et religieuse est une des caractéristiques de la Ville et une composante intrinsèque de sa vitalité, tant culturelle, sociale qu'économique.

*Enfin, Montréal se classe en 5<sup>e</sup> position des villes interculturelles du Conseil de l'Europe, et ce, depuis novembre 2011. Le programme des Cités interculturelles vise à développer un modèle de gouvernance favorisant l'intégration interculturelle au niveau municipal par la promotion de politiques et de pratiques qui encouragent les échanges, la compréhension et le respect entre cultures et populations différentes.<sup>6</sup>*

#### Migrations internationales, agglomération de Montréal (2006 -2012)

| Année     | Immigrants | Émigrants | Solde migratoire international |
|-----------|------------|-----------|--------------------------------|
| 2006-2007 | 31 800     | 2 320     | 29 480                         |
| 2007-2008 | 32 725     | 4 736     | 27 989                         |
| 2008-2009 | 33 185     | 5 273     | 27 912                         |
| 2009-2010 | 36 592     | 4 707     | 31 885                         |
| 2010-2011 | 37 656     | 4 832     | 32 824                         |
| 2011-2012 | 38 249     | 4 929     | 33 320                         |

Source : Institut de la Statistique du Québec, 2011

#### Population immigrante selon le lieu de naissance, agglomération de Montréal (2011)

|                       | Nombre  | Pourcentage |
|-----------------------|---------|-------------|
| Population immigrante | 612 935 | 100,0       |
| Italie                | 45 330  | 7,4         |
| Haïti                 | 45 270  | 7,4         |
| Algérie               | 33 905  | 5,5         |
| Maroc                 | 32 540  | 5,3         |
| France                | 30 555  | 5,0         |
| Chine                 | 28 140  | 4,6         |
| Liban                 | 21 470  | 3,5         |
| Vietnam               | 19 750  | 3,2         |
| Philippines           | 19 470  | 3,2         |
| Roumanie              | 13 760  | 2,2         |
| Autres                | 322 740 | 52,7        |

Source : Statistique Canada. Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages. Enquête nationale auprès des ménages de 2011.

<sup>5</sup> <http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiq/2012/decembre/dec1204.htm>

<sup>6</sup> [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=8258,90517806&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL&id=17886&ret=/pls/portal/url/page/d\\_social\\_fr/rep\\_utilitaires/rep\\_communiqes/coll\\_communiqes](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8258,90517806&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=17886&ret=/pls/portal/url/page/d_social_fr/rep_utilitaires/rep_communiqes/coll_communiqes)



## Population totale dans les ménages privés selon les groupes de minorités visibles, agglomération de Montréal, 2011

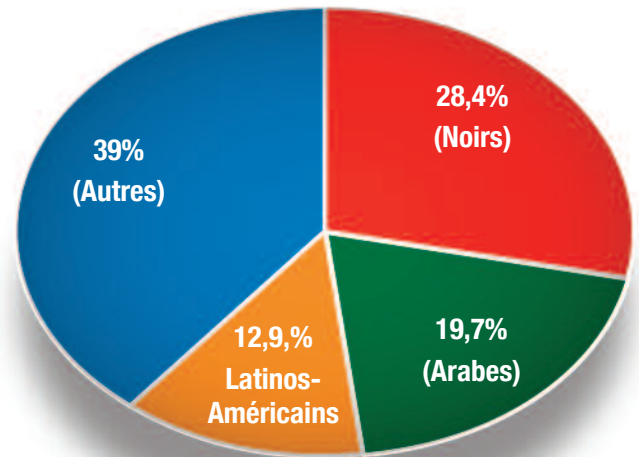
|                                                                        | Nombre    | Pourcentage |
|------------------------------------------------------------------------|-----------|-------------|
| Population totale dans les ménages privés selon les minorités visibles | 1 844 500 | 100,0       |
| Total de la population des minorités visibles                          | 599 075   | 30,3        |
| Sud-Asiatique                                                          | 62 700    | 3,4         |
| Chinois                                                                | 53 770    | 2,9         |
| Noirs                                                                  | 158 810   | 8,4         |
| Philippin                                                              | 26 485    | 1,4         |
| Latino-Américain                                                       | 70 500    | 3,8         |
| Arabe                                                                  | 109 605   | 5,9         |
| Asiatique du Sud-Est                                                   | 42 100    | 2,3         |
| Asiatique occidental                                                   | 14 630    | 0,8         |
| Coréen                                                                 | 4 675     | 0,3         |
| Japonais                                                               | 2 435     | 0,1         |
| Minorité visible (non incluse ailleurs)                                | 4 960     | 0,3         |
| Minorités visibles multiples                                           | 11 410    | 0,6         |
| Pas une minorité visible                                               | 1 285 420 | 69,7        |

Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Selon le recensement de 2011, la population des minorités visibles comptait un peu plus de 559 075 membres dans l'agglomération de Montréal, représentant ainsi 30,3% de la population.

*Selon les nouvelles projections démographiques de Statistique Canada, la population des minorités visibles de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal pourrait plus que doubler, passant à un peu plus de 1,5 million en 2031, selon de nouvelles projections démographiques. Parmi les 1,5 million de minorités visibles, le tiers serait né au Canada.*

## Les trois principaux groupes de minorités visibles Ville de Montréal, 2011



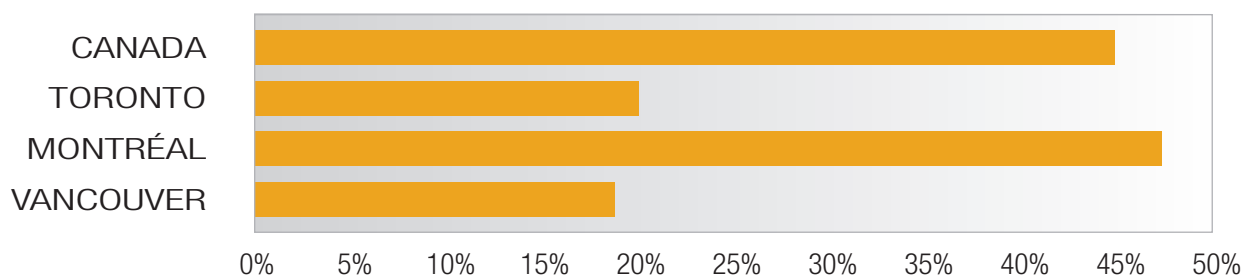
Source : Statistique Canada (Recensement de 2011)

Dans la ville de Montréal, les Noirs étaient le groupe de minorités visibles le plus important en nombre, représentant 28,4% de la population des minorités visibles de la ville. Les Arabes<sup>7</sup> (19,7%) et les Latino-Américains (12,9%) étaient les deux autres groupes les plus importants de cette RMR. 22,9% des Noirs du Canada vivaient à Montréal.

<sup>7</sup> Au Québec les Arabes sont majoritairement d'origine marocaine, algérienne, tunisienne et libanaise.

## Population des minorités visibles et les trois principaux groupes de minorités visibles, régions métropolitaines de recensement sélectionnées, 2011

| Territoire | Population totale :<br>Nombre | Population<br>minorités visibles | Pourcentage | Trois principaux groupe<br>de minorités visibles |
|------------|-------------------------------|----------------------------------|-------------|--------------------------------------------------|
| Canada     | 32 852 324                    | 6 264 755                        | 19,1%       | Sud-Asiatiques, Chinois, Noirs                   |
| Toronto    | 5 521 135                     | 2 596 420                        | 47,0%       | Sud-Asiatiques, Chinois, Noirs                   |
| Montréal   | 3 752 475                     | 765 325                          | 20,3%       | Noirs, Arabes, Latino-Américains                 |
| Vancouver  | 2 280 695                     | 1 030 335                        | 45,2%       | Chinois, Sud-Asiatiques, Philippins              |



Source : Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages, 2011.

Le caractère éminemment multiethnique de la Ville de Montréal est une dimension constitutive de son identité sociale et culturelle. Cela a généré d'importants changements dans l'ensemble des secteurs de l'activité humaine du territoire montréalais.

*Cette diversification sur les plans ethnique, religieux et linguistique est à l'origine de nouvelles formes d'expression culturelle qui influent sur la nature de l'offre de services dans de nombreux aspects du milieu urbain : le commerce au détail, les habitudes de consommation, la conception du logement, la façon d'aménager le territoire, l'art et l'industrie du divertissement, etc. (Carter et al., 2006). Tous les aspects de la vie quotidienne et du milieu urbain en sont affectés.*

L'urbanisation ne doit pas être prise uniquement dans son sens propre, autrement dit, en termes d'expansion démographique. Il s'agit notamment d'un processus d'organisation spatiale des réalités sociales. La concentration de diverses communautés ethnoculturelles dans certains arrondissements de la Ville de Montréal implique qu'il y ait une prise en compte effective de cette diversité dans toutes les sphères de la municipalité.

*Cette réalité constitue un véritable défi à relever pour l'ensemble des domaines et secteurs du territoire en termes d'accessibilité, d'inclusion, d'équité et d'harmonisation. Il y a là un enjeu important du « vivre ensemble » pour l'administration municipale.*

Le potentiel de la diversité ethnoculturelle doit être davantage mis à profit comme une source d'innovation socioéconomique. Montréal

doit continuer à être un milieu propice à l'épanouissement des diverses communautés ethnoculturelles et un lieu de tolérance et de respect. La lutte contre l'exclusion et les situations de disparités socioéconomiques grâce, entre autres, à des politiques et programmes efficaces et des logements sociaux accessibles et abordables sont la clé pour rendre une ville plus attractive et plus compétitive.

Cet avis du Conseil interculturel de Montréal se veut avant tout une contribution qui, nous l'espérons, fera progresser la Ville de Montréal vers une prise en compte de la diversité ethnoculturelle et religieuse dans la définition et l'élaboration d'un Plan de développement intégré et cohérent. Il présente les enjeux et les principes qui sous-tendent la gestion et la planification de la métropole dans un contexte cosmopolite d'immigration et de diversité ethnoculturelle et religieuse croissante.

Ensuite, il brosse un portrait sociodémographique relativement exhaustif de la situation actuelle de la ville de Montréal en se basant sur les données du recensement de 2006 et de 2011. Enfin, il présente des avenues et des recommandations susceptibles d'améliorer la gestion de la planification socioéconomique et urbaine de la Ville de Montréal.



## 4. Les principes et enjeux qui sous-tendent un plan de développement dans un contexte cosmopolite d'immigration et de diversité ethnoculturelle et religieuse croissante

Il ne suffit pas d'observer que la diversité ethnoculturelle et religieuse est une composante de la Ville de Montréal. Il faut, selon le Conseil interculturel de Montréal (CiM), s'assurer de la prise en compte de cette diversité dans tous les champs et domaines qui relèvent de l'administration municipale. Cependant, il y a lieu de prendre la mesure des paramètres théoriques et empiriques des enjeux qui, respectivement, fondent l'action en faveur d'une gestion efficace, durable et intégrée de la diversité.

D'ailleurs, l'une des valeurs et principes sur lesquels Montréal assoit son développement est :

*«Une métropole internationale vivante et inclusive, à échelle humaine, au cœur d'une grande région métropolitaine»;*<sup>8</sup>

Parmi les nombreuses activités de l'ensemble de l'appareil municipal, plusieurs d'entre elles sont plus particulièrement consacrées aux services de base directs à la population. Ces services sont indissociables des besoins des citoyens et des citoyennes, mais également de l'accroissement et de la diversification ethnoculturelle de la population. Au-delà de ces services de base assurant l'entretien des infrastructures, les domaines des sports, des loisirs, de la culture et du développement socioéconomique représentent des pôles importants de l'offre de services locale. Il devient alors pertinent de se pencher sur la manière dont les municipalités élaborent et déploient leur offre de service.

*Comment la prise en compte de la diversité ethnoculturelle se traduit-elle concrètement à la Ville de Montréal? Comment les arrondissements répondent-ils aux demandes dites «particularistes» qui leur sont adressées ?*<sup>9</sup>

Les questions d'infrastructures, de développement, d'aménagement et de planification, incluant les sports et les loisirs, nécessitent donc des interventions de l'administration municipale. L'infrastructure publique, conséquemment tributaire des réalités socioculturelles de plus en plus diversifiées de la Ville de Montréal, sera amplifiée

par la nécessaire prise en compte des lieux de culte minoritaires, notamment dits non catholiques romains ou protestants. (Germain, A. et al, 2003)<sup>10</sup>

La prise en compte ou l'insuffisance d'une prise en compte du caractère multiethnique aura des impacts directs sur la qualité de l'offre de services et l'accessibilité.

### 4.1 Assurer l'égalité réelle et la pleine participation de tous les citoyens et citoyennes

L'un des grands défis qui relèvent de l'administration municipale est d'assurer l'égalité réelle et la pleine participation de tous les citoyens et citoyennes au développement économique, social et culturel de Montréal en s'attaquant à la discrimination directe, indirecte et systémique et en assurant une meilleure représentation des personnes des communautés ethnoculturelles en emploi et dans les diverses institutions. Cette égalité ne sera atteinte qu'en améliorant les mécanismes prévus pour permettre l'exercice des droits. Il est également essentiel de mettre en œuvre des initiatives aptes à éliminer la discrimination qui pourrait exister dans les institutions montréalaises et assurer une représentation adéquate des Montréalais et Montréalaises de toutes origines dans les institutions privées et publiques. Mentionnons à cet égard que les minorités racisées sont particulièrement sous-représentées dans les échelons supérieurs des institutions alors que les tendances démographiques révèlent un accroissement significatif de leur présence dans la population montréalaise.

*« Dans un contexte où la multiplicité identitaire constitue un fait irréversible, les enjeux liés à l'intégration socioéconomique des personnes issues de l'immigration et de la représentation de la diversité ethnoculturelle dans les institutions demeurent certainement pertinents.*

*Toutefois, sur le plan analytique, ces questions ne peuvent plus continuer à être détachées des processus, des mécanismes et des institutions qui incarnent l'idéal démocratique de la société. Mentionnons toutefois que, la plupart du temps, ces questions se posent en termes d'inégalités structurelles. Si cette prémisse est souvent évoquée pour une part importante des personnes immigrantes, cette réalité se traduit de manière plus exponentielle à l'égard des minorités racisées.<sup>11</sup> »<sup>12</sup>(Pierre, M., 2012).*

<sup>8</sup> Projet de Plan de développement de Montréal | DOCUMENT DE DISCUSSION, p.17.

<sup>9</sup> Germain, A et al., 2003. Institut national de la recherche scientifique. Urbanisation Culture et Société. Les pratiques municipales de gestion de la diversité à Montréal.

<sup>10</sup> Gagnon, J. E. et Germain, A. (2012), Cahiers de Géographie du Québec, Vol. 46, n° 128, septembre 2002. Espace urbain et religion : esquisse d'une géographie des lieux de culte minoritaires de la région de Montréal.

<sup>11</sup> Le groupe racisé renvoie aux groupes porteurs d'une identité citoyenne et nationale précise, mais cibles du racisme. Notons que la Loi sur l'équité en matière d'emploi réfère à la notion de minorité visible qui désigne «les personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche».

<sup>12</sup> Pierre, M. (2012), Bulletin de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations, Automne 2012, Vol. 8. Numéro 2. « La haute fonction publique "administrante" : Un regard contrasté sur les déterminants de la représentation des minorités racisées ».



La lutte contre les discriminations directe, indirecte ou systémique est une responsabilité collective qui exige des efforts soutenus. Une approche sérieuse et en profondeur exige de repenser la culture organisationnelle de nombreuses institutions montréalaises. Elle exige surtout que l'administration municipale dans le cadre du « projet de ville » prenne acte de la réalité multiethnique intrinsèque de Montréal et qu'elle se donne un cadre d'intervention qui assure l'harmonisation et la cohérence des pratiques des diverses institutions.

Il est également incontournable de reconnaître les efforts déployés par la société civile par le biais des organismes communautaires qui contribuent significativement dans les domaines qui relèvent du social, de la culture, de l'éducation, de l'emploi, du logement et de la défense des droits et travaillent avec acharnement pour le bien-être des familles et des jeunes issus des communautés ethnoculturelles de Montréal. Cette reconnaissance passe par un appui et un soutien en termes de ressources logistiques et financières.

#### **4.2 Favoriser le bien-être économique, culturel, physique et social**

La Ville comme milieu de vie a la capacité d'agir comme un puissant levier et moteur de changement en tant que productrice de la qualité de vie. En effet, la Ville de Montréal, en tant que métropole du Québec, joue un rôle central en tant que moteur de l'économie, lieu de créativité et d'innovation et centre de services pour ses arrondissements. En raison de sa capacité de revitaliser le tissu urbain, Montréal a un énorme potentiel lui permettant de stimuler le développement d'une économie durable. Cependant, comme toute métropole, la ville de Montréal comporte également ses problématiques. En effet, c'est là que se concentrent les problèmes tels que le chômage, les disparités socioéconomiques et la pauvreté. Tous ces enjeux doivent être pris en compte, car ces problématiques touchent particulièrement les populations vulnérables, les nouveaux arrivants, certaines communautés ethnoculturelles et plus particulièrement les minorités visibles.

*La concentration de certaines communautés ethnoculturelles dans différents quartiers et arrondissements montréalais devrait être au cœur des préoccupations sociales, économiques, culturelles ou environnementales du développement urbain.*

En termes d'objectifs et de valeurs, il est nécessaire de développer une vision partagée de la Ville de Montréal de demain en tant que lieu de progrès social avancé caractérisé par une forte cohésion sociale, notamment dans divers domaines relevant de la

responsabilité municipale. L'offre de services doit s'arrimer du point de vue de la composition sociale en favorisant une plateforme pour la démocratie, le dialogue et la diversité ethnoculturelle; et dans cette perspective, de nouvelles formes flexibles de gouvernance doivent être envisagées.

La Ville de Montréal, à l'instar d'autres villes, joue un rôle essentiel pour le développement du territoire québécois. Il existe un consensus sur les principes fondamentaux du développement urbain et territorial :

- être basé sur une croissance économique équilibrée et une organisation territoriale des activités, avec une structure urbaine adaptée aux besoins d'une population de plus en plus diversifiée sur les plans ethnoculturel et religieux.
- être fondé sur sa capacité de fournir un accès équitable, ouvert, accessible, responsable et efficace aux services et aux loisirs à tous les citoyens et citoyennes;

## **5. Les artères commerciales ethniques**

### **5.1. Les différentes vagues d'immigration et les empreintes laissées dans différents quartiers de Montréal par les commerces ethniques <sup>13</sup>**

L'immigration et la diversité ethnoculturelle qui caractérisent la Ville de Montréal se traduisent par le développement d'une infrastructure commerciale à caractère ethnique qui laisse ses traces et marque incontestablement l'espace urbain, comme c'est le cas dans d'autres sphères d'activités communautaires comme la culture, les loisirs et le milieu associatif.

La préservation de la culture d'origine minoritaire et de l'identité ethnique des individus subsisterait par le biais d'attitudes et de comportements ancrés dans des rapports sociaux quotidiens et à travers une inscription dans l'espace physique d'un ensemble de commerces ethniques, d'institutions ethniques et d'espaces associatifs.<sup>14</sup> Le marquage ethnique de plusieurs quartiers de Montréal porte l'empreinte de la diversité ethnoculturelle qui caractérise la population montréalaise. L'immigration internationale est considérée comme un facteur devant contribuer à l'amélioration du profil économique et démographique de la province (Ancil, 2005). Dans ce contexte, la présence de populations issues de l'immigration s'inscrit dans le paysage montréalais par le biais d'un

<sup>13</sup> Cette partie de l'avis est essentiellement tirée de l'étude menée par Marion Lejeune dans le cadre d'un mandat qui lui a été octroyé par le CIM en 2013 afin d'alimenter le contenu sur l'enjeu des commerces ethniques.

<sup>14</sup> Aldrich et al. 1981, In Van Kempen et Özüekren, 1997:1636.



nombre croissant de commerces dits «ethniques»<sup>15</sup>. Pensons par exemple à :

- La Petite Italie
- Le Quartier chinois
- Le Petit Maghreb
- Le Quartier grec
- Le Quartier portugais
- Les autres principaux quartiers à forte concentration de Montréalais et Montréalaises issu(e)s de l'immigration récente

Depuis plusieurs décennies déjà, cette diversité s'est traduite dans le paysage urbain par l'émergence et la consolidation de secteurs à forte densité ethnique, dont les exemples les plus emblématiques demeurent le quartier chinois, ou encore la Petite Italie.

Aujourd'hui, Montréal accueille une population immigrante aux caractéristiques socio-économiques et ethnoculturelles de plus en plus diverses. Cette diversité s'inscrit dans son territoire par une transformation des dynamiques de répartition spatiale de ces populations immigrantes. Dès lors, on observe une mutation de la géographie résidentielle des groupes ethnoculturels, tout comme celle du marquage ethnique, à travers lequel ces mêmes groupes continuent de se rendre visibles dans l'espace urbain montréalais. Ainsi, plus dispersées à travers l'île, les communautés ethnoculturelles se retrouvent à graviter autour de points d'ancrage (commerces, lieux de culte, associations) qui sont spatialement dissociés de leur lieu de résidence, et d'échelles réduites (portion de rue, îlot, bâtiment).

*Dans ce contexte, il paraît essentiel que le Plan de développement urbain prenne en compte les significations et l'importance accordées par les communautés ethnoculturelles à ces nouvelles formes de marquage ethnique, grâce auxquelles elles continuent de se rendre visibles à travers Montréal.*

*En plus d'être à l'écoute des besoins et des revendications de ces Montréalais et Montréalaises issu(e)s de la diversité ethnoculturelle, l'autre enjeu réside dans le fait que de l'établissement de services et de commerces ethniques dans un environnement donné découlent des répercussions économiques, sociales et culturelles qui touchent tant le quartier dans sa totalité comme milieu de vie que l'ensemble de la population qui y réside, quelle que soit son origine ethnoculturelle.*

## 5.2. Les commerces ethniques

Selon une perspective socio-symbolique et territorialisée, les commerces ethniques doivent être envisagés par le biais de « [...] l'insertion spatiale et commerciale de ces établissements, les situant dans une interaction avec des clientèles culturellement définies » (Raulin, 2000 : 16). Cette approche mène à saisir la façon dont les commerces ethniques « [...] permettent aux groupes ethniques non seulement de produire certains usages sociaux, mais de se rendre visibles dans l'espace urbain » (Radice, 2008 : 244).

Les lieux que viennent à fréquenter les immigrants à Montréal rempliraient deux prérogatives : une première fonctionnelle, qui consiste à fournir un ensemble de produits et de services ethniques, et qui font des commerces des lieux de rassemblement (Garcia-Lopez, 2003). La seconde fonction toucherait à une sphère symbolique où le lieu de rassemblement deviendrait lieu de ressourcement :

*« Ces lieux, envisagés en tant que lieux d'approvisionnement, de rassemblement, de ressourcement ou d'identification ethnique, constituent des modalités d'expression identitaire pour soi et pour l'autre. Ils sont considérés comme des lieux qui contribuent à la perpétuation ou à la création d'une identité collective et individuelle » (Ibid., 2003 : 11).*

C'est pourquoi la prise en compte du processus de fréquentation de ces lieux, en lien avec celui de l'insertion socio-spatiale des immigrants, permet de saisir la façon dont les individus régulent leur relation (rapprochement, distanciation) à la fois avec leur identité et leur communauté d'origine (Ibid., 2003).

## 5.3. Les quartiers ethniques montréalais : bref état des lieux

Les flux migratoires d'origine européenne qu'a accueillis Montréal tout le long du 20<sup>e</sup> siècle ont durablement marqué l'espace urbain montréalais de leur présence, dont parmi eux une importante population d'origine italienne, grecque et portugaise. Suivant un processus de concentration résidentielle, ces populations immigrantes se sont établies en premier lieu dans des quartiers centraux de Montréal, qui ont joué le rôle de quartier d'accueil à leur égard. Ainsi, dès le milieu des années 1910 ont commencé à se structurer autour des rues Clark et Beaubien les premières caractéristiques de la Petite-Italie.

La communauté grecque quant à elle a investi le quartier Parc-Extension autour des années 1960, qui prend l'allure à cette époque d'un véritable village grec. Enfin, à partir de la fin des années 1950, la communauté portugaise s'est concentrée dans le quartier Saint-Louis, à proximité de la rue Rachel et du boulevard Saint-Laurent. Ces quartiers ont accueilli progressivement un noyau d'institutions,

<sup>15</sup> Voir en annexe l'étude de M. Lejeune (2013) sur les artères commerciales ethniques. Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un mandat du CiM.

de commerces et d'associations qui ont contribué à y structurer au fil des ans l'organisation socio-spatiale des populations immigrantes, tout en accentuant le caractère italien, grec et portugais de ces mêmes secteurs.

Cependant, à partir des années 1960 et 1970, un processus de dispersion résidentielle à la faveur des banlieues montréalaises a débuté pour ces populations immigrantes délaissant graduellement leur premier quartier d'établissement quand les flux migratoires en provenance des pays européens se tarissaient (McNicoll, 1993). L'apparition du quartier chinois, quant à lui, remonte à la fin du XIXe siècle, avec la concentration d'une population d'origine cantonaise entre l'actuelle rue Clark et la rue Cheneville (Cha, 2004). Suivant les mêmes logiques que les quartiers précédents, la communauté chinoise de Montréal s'est organisée autour d'un noyau d'institutions, de commerces et d'associations, dont l'ensemble a contribué à l'époque à conserver de façon quasi-identique les traditions et un mode de vie avec comme référent principal leur pays d'origine (*Ibid.*, 2004). Actuellement, le quartier chinois ne compte qu'un très faible nombre de résidents d'origine chinoise, qui délaissé par les membres de la communauté chinoise montréalaise (dont également les nouveaux arrivants) se retrouvent dispersés dans les quartiers périphériques au centre-ville et dans les banlieues.

*Aujourd'hui, le lien affectif qui unit ces quartiers aux communautés italienne, grecque, portugaise et chinoise demeure fragile. En plus de compter de moins en moins de résidents issus des communautés ethnoculturelles auxquelles ils sont traditionnellement rattachés, les quartiers italien, grec, portugais et dans une certaine mesure le quartier chinois ont tous vu décroître en conséquence le nombre de commerces, d'associations et d'organismes sociocommunautaires qui y étaient traditionnellement concentrés.*

De plus, la seconde génération et plus particulièrement la troisième génération de Montréalais d'origine italienne, grecque, portugaise et chinoise manifeste de moins en moins d'intérêt à l'égard de ces quartiers, qui renvoient avant tout à la période migratoire de leur communauté ethnoculturelle d'origine, alors que le référent identitaire de ces individus s'avère être davantage la société québécoise. Ceci est particulièrement visible par l'absence de plus en plus prononcée des jeunes générations (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> générations notamment) dans l'ensemble du corps institutionnel, associatif ainsi que durant les grands événements rassembleurs qui se déroulent annuellement dans ces quartiers (événements religieux, festivals).

Cependant, certains membres actifs de ces communautés continuent néanmoins de s'investir dans ces quartiers, et leur action vise à y garantir sur le long terme l'héritage laissé par ces populations immigrantes. Ces efforts consistent notamment en une mise en valeur et un investissement du domaine public, qui se matérialisent de multiples façons : marquage de l'espace public (parc, statue), mobiliers urbains, festivals, célébrations religieuses, mise en valeur commerciale, selon le caractère ethnique des quartiers dans le cas des quartiers italien et chinois.

En parallèle, les nouvelles populations immigrantes qui se concentrent à Montréal et qui se distinguent notamment par la diversité de leur origine ethnoculturelle marquent à leur tour les secteurs urbains montréalais au sein desquelles elles évoluent. Le cas du Petit Maghreb en est un exemple, où aux nouvelles modalités de territorialisation du fait ethnique qu'il illustre, se mêlent des enjeux de cohabitation et d'inclusion au sein de la société québécoise d'une population maghrébine de confession musulmane.

#### **5.4. L'exemple du Petit Maghreb**

À partir des années 1980, le Maghreb a été de plus en plus pris en compte par les politiques migratoires québécoises, dans la mesure où les candidats en provenance du Maroc, de l'Algérie et de la Tunisie se présentaient à la fois comme francophones et professionnellement très qualifiés; deux critères considérés à l'époque comme devant favoriser l'intégration des individus au sein de la société québécoise. Près de trente ans après, l'Algérie (20 195 personnes) et le Maroc (18 200 personnes) sont respectivement le premier et le deuxième pays de naissance des nouveaux immigrants au Québec. Au recensement de 2011, la province québécoise comptait 140 510 personnes d'origine maghrébine, soit 1,8 % de la population québécoise (Statistique Canada, Recensement 2011).

La population d'origine maghrébine présente au Québec se caractérise par sa très forte concentration au sein de la Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, où l'on retrouve 90,1 % de cette population, soit 126 625 individus. En dehors de l'île de Montréal, ces individus sont établis principalement au sein de trois municipalités des rives adjacentes, à savoir Laval, Brossard et Longueuil. L'agglomération de Montréal quant à elle rassemble 67 % de la communauté maghrébine, et la Ville de Montréal 62,8 % de cette population présente dans toute l'île (Statistique Canada, Recensement 2011).<sup>16</sup>

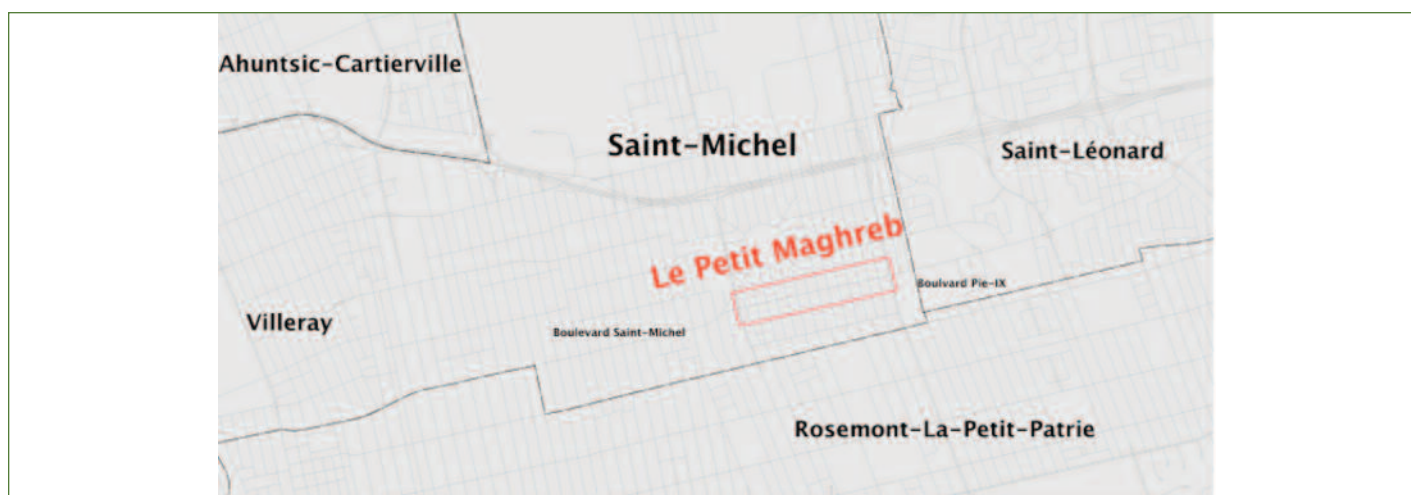
<sup>16</sup> Nous ne disposons pas des données du recensement de 2011 en lien avec la présence d'une population immigrée d'origine maghrébine dans les arrondissements de la Ville de Montréal. Cependant, au recensement de 2006, on pouvait observer que les flux d'immigrants maghrébins avaient tendance à suivre l'implantation résidentielle d'une part importante de la population immigrante établie dans la Ville de Montréal : les individus d'origine maghrébine s'établissaient en grande partie dans les arrondissements qui comptaient en leur sein les plus grands nombres de populations immigrantes, tels Côtés-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, ou Ahuntsic-Cartierville. Il est fort probable que ces tendances étaient toujours d'actualité en 2011, ce qui sera confirmé dès que les données seront publiées par Statistique Canada.



## Répartition de la population d'origine ethnique maghrébine, 2011 <sup>17</sup>

|                           | Nombre  | Pourcentage |                         | Nombre | Pourcentage |
|---------------------------|---------|-------------|-------------------------|--------|-------------|
| Québec                    | 140 510 | 100         | Hampstead               | 685    | 0,5         |
| R.M.R de Montréal         | 126 625 | 90,1        | Kirkland                | 185    | 0,1         |
| Laval                     | 15 150  | 10,8        | L'Île-Dorval            | -      | -           |
| Longueuil                 | 5 820   | 4,1         | Mont-Royal              | 600    | 0,1         |
| Brossard                  | 2 385   | 1,7         | Montréal (Ville)        | 88 315 | 62,9        |
| Agglomération de Montréal | 94 155  | 67          | Montréal Est            | 55     | 0,04        |
| Baie d'Urfé               | 0       | 0           | Montréal-Ouest          | 70     | 0,05        |
| Beaconsfield              | 235     | 0,2         | Pointe -Claire          | 205    | 0,1         |
| Côte-Saint-Luc            | 2610    | 1,9         | Sainte-Anne-de-Bellevue | 0      | 0           |
| Dollard-des-Ormeaux       | 1270    | 0,9         | Senneville              | 0      | 0           |
| Dorval                    | 310     | 0,2         | Westmount               | 375    | 0,3         |

Source : Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM), Enquête nationale auprès des ménages de 2011, Statistique Canada, 2013.



## Établissements tenus par des personnes d'origine maghrébine (propriétaires et locataires confondus), Petit-Maghreb, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Montréal, 2013

|                               |    |                                    |   |
|-------------------------------|----|------------------------------------|---|
| Coiffeurs                     | 10 | Agences de voyages                 | 3 |
| Cafés                         | 9  | Garderies                          | 2 |
| Boulangeries-pâtisseries      | 8  | Lieux de culte (mosquée)           | 2 |
| Épiceries-boucheries          | 7  | Cours de langue                    | 1 |
| Informatique / électroménager | 4  | Magasin de vêtements               | 1 |
| Restauration                  | 5  | Vente de produits pour pâtisserie. | 1 |

<sup>17</sup> Les données relatives à ce tableau doivent être considérées avec prudence. Il s'agit d'une estimation issue de l'Enquête nationale auprès des ménages, réalisée lors du recensement de 2011. Les chiffres que nous présentons ci-dessus découlent d'une compilation des données correspondant à la définition de l'origine ethnique maghrébine, telle que définie par le Dictionnaire de recensement de 2006. Ainsi, il s'agit de la cumulation de l'origine algérienne, marocaine, tunisienne et berbère. Dans la mesure où les individus sondés peuvent déclarer plusieurs origines ethniques, les sommes présentées sont supérieures à la population totale estimée.

L'émergence du Petit Maghreb à Montréal est à relier avec la présence croissante dans la métropole montréalaise d'une population immigrante d'origine maghrébine. Les commerces maghrébins de cette portion de la rue Jean-Talon font écho à une demande conséquente de produits et de biens de consommation maghrébins; phénomène corollaire au développement d'un « [...] marché ethnique articulé autour de besoins ne pouvant être satisfaits que par des produits ou par des services proposés par un entrepreneur ethnique (épicerie et pâtisserie maghrébine, boucherie halal, importation et distribution de produits maghrébins) » (2010 : 8). Dans l'espace urbain, cela se traduit concrètement par l'implantation d'une trame commerciale maghrébine auprès des poches de concentration de cette même communauté (Ibid., 2010). L'apparition du Petit Maghreb au cœur du quartier Saint-Michel en est un exemple.

### **Aujourd'hui, qu'en est-il ?**

En l'absence d'une dynamique associative structurée formant un appui local fort porté par l'adhésion des commerçants de l'artère (membres et non membres de l'Association du Petit Maghreb (APM)), auquel s'ajoute un manque de vision stratégique à long terme, l'APM est actuellement dans l'incapacité de se poser comme un partenaire viable auprès de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Si l'APM existe toujours en tant que structure associative, le flou persiste quant à son organisation interne et son positionnement à l'égard du Petit Maghreb. En effet, la communication entre l'APM, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ainsi que la CDEC-Centre-Nord est aujourd'hui quasi inexistante.

Dans ce contexte, les propositions d'aménagement et de développement envisagées par l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension sont actuellement à l'arrêt. Elles ne sont pas pour autant abandonnées, mais demeurent en suspens. Ainsi, dans le cadre des Soirées Demain Montréal qui participent de l'élaboration du Plan de développement de Montréal, et dont l'édition pour l'arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension a eu lieu le 28 novembre 2012, le Petit Maghreb et la rue Jarry ont clairement été identifiés comme deux artères dont la mise en valeur des activités commerciales est considérée comme un facteur essentiel qui doit concourir au dynamisme du quartier Saint-Michel, notamment en faisant évoluer son image, trop souvent associée à ses anciennes activités industrielles.

À ce jour, les autorités municipales ne peuvent se substituer à l'APM, à qui revient la responsabilité d'une meilleure organisation. Dès lors, les agents municipaux s'efforcent de maintenir un lien avec les commerçants du Petit Maghreb, mais sur une base individuelle et ponctuelle, pour toucher davantage à des permis d'occupation et autres règlements urbanistiques. Ce lien contribue à les informer régulièrement de la situation économique des commerçants et de leurs revendications particulières. Il s'agit aussi de prendre le pouls des dynamiques à l'œuvre dans le Petit Maghreb, afin de pouvoir intervenir comme partenaire si l'APM manifeste de nouveau une volonté et une capacité à instaurer un partenariat réel et efficace avec l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Eu égard au peu d'écho qu'a eu le PR@M-Commerce (programme de subventions pour moderniser l'aménagement de leur magasin et, ainsi, favoriser une meilleure rentabilité<sup>18</sup>) auprès des commerçants nord-africains du Petit Maghreb, il semblerait que certaines améliorations pourraient être apportées à ce programme, notamment lorsqu'il vise des entrepreneurs issus des communautés ethnoculturelles et plus précisément des immigrants de la première génération, dont les activités commerciales sont l'aboutissement d'un processus de reconversion professionnelle. Ainsi, si dans un futur proche, l'APM s'avère de nouveau en mesure d'être éligible au PR@M-Commerce, de telles améliorations pourraient être garantes d'un accueil plus favorable et d'un engagement plus actif par les commerçants maghrébins du Petit Maghreb.

Comme nous avons pu l'observer, le développement des commerces ethniques à Montréal n'est pas un phénomène nouveau. Toutefois, l'émergence récente de l'artère commerciale du Petit Maghreb est un exemple intéressant qui permet d'analyser un certain nombre d'enjeux de développement économique tout en ciblant des enjeux d'intégration et d'inclusion pour la métropole.

*Le développement des artères commerciales « ethniques » doit être pensé et développé dans le cadre d'une vision globale qui vise à créer des espaces de rencontre et de solidarité. Cela n'exclut toutefois pas la prise en compte et la valorisation des empreintes de la diversité ethnoculturelle dans l'espace urbain montréalais. Cependant, ces projets doivent être orientés dans un esprit d'ouverture et d'échange solidaires avec l'ensemble de la société montréalaise et québécoise.*

<sup>18</sup> [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=6437,53451575&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6437,53451575&_dad=portal&_schema=PORTAL)



## **6. L'espace urbain montréalais et la fluidité accrue des configurations territoriales émergentes dans un contexte de diversité ethnoculturelle et religieuse croissante**

### **6.1. Les lieux de cultes minoritaires**

La diversité culturelle d'une grande métropole telle que Montréal est manifeste à travers son paysage religieux. Alors que les grandes villes nord-américaines et européennes ont longtemps été caractérisées par une relative homogénéité confessionnelle (largement catholique dans le cas montréalais), les phases d'immigration et le processus de sécularisation ont eu pour effet de modifier les réalités religieuses.

La présente analyse s'inscrit dans le cadre d'un mandat effectué pour le Conseil Interculturel de Montréal. Prenant pour point de départ deux cartes montrant la distribution des lieux de cultes minoritaires<sup>19</sup> dans la ville de Montréal, nous en proposons une lecture qui met l'accent sur des dynamiques de croissance et de spatialisation. Ces cartes sont le résultat du recensement des lieux de culte pour lesquels des certificats d'occupation pour activités religieuses ont été délivrés par les différents arrondissements<sup>20</sup>. La cartographie n'est donc pas exhaustive et nous pensons que, dans une seconde étape, il nous faudra ajouter les lieux de culte qui disposent de permis pour activités sociales ou communautaires.

### **6.2. Un phénomène porté par l'immigration, mais qui le dépasse aujourd'hui**

D'un point de vue historique, l'apparition et la croissance des lieux de cultes minoritaires à Montréal sont associées à l'immigration. Toutefois, au regard de l'évolution sociodémographique des communautés, les lieux de cultes minoritaires ne peuvent plus être réduits à l'immigration ou aux minorités ethniques car les groupes religieux se sont enrichis de convertis francophones et anglophones, en particulier dans les univers évangélique, bouddhiste et musulman. D'autre part, si la proportion d'immigrants est très importante au sein de ces groupes religieux, la part des natifs du Canada s'élargit constamment : dans le monde juif où elle est très majoritaire depuis quelques décennies ainsi que chez les évangéliques.

L'association immigration/cultes minoritaires ne doit pas faire perdre de vue deux nouvelles réalités importantes : l'immigration continue de renflouer aussi les églises majoritaires (surtout l'Église catholique dont plusieurs lieux de culte desservent des communautés nouvelles); des congrégations évangéliques émergent en dehors des populations immigrantes, les natifs du Québec étant par ailleurs nombreux à intégrer des églises issues de l'immigration.

### **6.3. La croissance démographique**

L'augmentation du nombre de lieux de cultes minoritaires est d'abord tributaire de la croissance des populations impliquées dans le phénomène. Les groupes confessionnels à l'étude connaissent une notable progression depuis la fin des années 1970. On peut parler d'une forte augmentation dans le cas musulman, vu la variété de pays engagés dans les flux migratoires, et d'augmentation modérée dans les cas bouddhiste, hindou et sikh. Pour des raisons liées aux outils statistiques, la progression des effectifs évangéliques est difficile à évaluer précisément, mais il est indéniable que la tendance est à la progression.

Contrairement au mouvement général, la population juive est en décroissance depuis les mêmes années en raison des départs vers d'autres provinces et du vieillissement de la population. Cette tendance se rencontre aussi dans les communautés ethno-confessionnelles historiquement anglicisées, ce qui explique l'évolution paradoxale des chrétiens orthodoxes avec le déclin d'anciennes églises et la montée de plus nouvelles. Hormis l'immigration et la croissance naturelle des natifs du Canada, il faut compter les convertis dont le poids est sensible parmi les bouddhistes, les musulmans et surtout les évangéliques.

### **6.4. Le morcellement ethnique et confessionnel**

Les populations à l'étude ne sont pas monolithiques ni au plan ethnoculturel ni au plan confessionnel. Les divergences apparues dans l'histoire des confessions sont à l'origine d'une variété de branches dont les membres montréalais cherchent à établir des congrégations distinctes. Par ailleurs, ces univers confessionnels se composent d'une variété de groupes ethniques portant des traditions nationales et linguistiques fort différentes.

Effet de la Modernité, l'évolution des croyances engendre un « élargissement du marché » où le nombre d'écoles de pensée s'accroît au rythme de la fragmentation constante des univers

<sup>19</sup> Par le terme de « minoritaire » nous désignons les mouvances religieuses qui ne se rapportent pas aux deux univers qui ont historiquement marqué Montréal soit l'Église catholique et les Églises anglo-protestantes « historiques » (principalement les Églises anglicane, unie et presbytérienne). Il s'agit concrètement des religions non chrétiennes ainsi que des Églises chrétiennes orthodoxes et évangéliques.

<sup>20</sup> Traduisant la marge de manœuvre dont disposent les arrondissements en matière d'urbanisme, de tels certificats n'existent pas toujours. Par exemple, dans le cas de l'arrondissement de Verdun les lieux de culte ont été autorisés de plein droit sur un court segment de la rue Wellington.

confessionnels. Si le phénomène est visible chez les orthodoxes et les bouddhistes, il est exponentiel parmi les évangéliques où il n'est pas rare que deux ou trois assemblées locales formaient à l'origine une seule assemblée.

### 6.5. La spatialisation de l'ethnicité

Comme le montrent les cartes, les groupes religieux se répartissent très différemment, notamment parce que les groupes ethniques s'installent et se diffusent dans des quartiers distincts. Entre la génération immigrante et la suivante, les congrégations parviennent à maturité à mesure que les conditions économiques des membres s'améliorent. En réponse au processus de mobilité sociale et géographique des individus qui en découle, les vieilles congrégations se déplacent ou de nouvelles congrégations émergent.

Montréal étant connu pour ne pas engendrer de ghettos ou d'enclaves ethniques, on peut avancer que ce trait positif favorise la croissance des lieux de culte sous l'effet de la déconcentration des populations immigrantes dont une partie quittera le quartier fondateur pour se réinstaller dans des quartiers et des banlieues plus conformes à leurs aspirations.

### 6.6. Logique paroissiale, réseaux et obligations culturelles

Le fait religieux montréalais est globalement passé d'une logique paroissiale (on se rend dans un lieu de culte à proximité de sa résidence) à une logique de réseaux (on se rend dans un lieu de culte parce que l'on possède des affinités avec la communauté).

Pour comprendre le rapport entre la localisation des fidèles et la géographie des lieux de culte, plusieurs paramètres influent, tels les services offerts (religieux, socioprofessionnels, culturels), la notoriété des responsables religieux ou le commensalisme (dîner communautaire dans les temples hindous, sikhs et bouddhistes). L'élément déterminant, qui influence autant les taux de fréquentation que la spatialisation, sera l'obligation de participer régulièrement à un service religieux. Propre aux univers chrétien, juif et musulman, cette exigence culturelle favorise l'émergence locale de lieux de culte, ce qui joue ici en faveur de la logique paroissiale. Dans le cas musulman, la dispersion des populations sera suivie de la création de petites mosquées locales. Dans le cas juif, les besoins de proximité sont d'autant plus impérieux que les fidèles doivent se rendre à pied à la synagogue.

### 6.7. Formes et insertion des lieux de cultes dans la trame urbaine

Si les réalités religieuses demeurent mal connues, c'est en partie parce que les lieux de cultes minoritaires se font plus discrets et plus diffus. Au contraire des modèles traditionnels comme celui des

églises catholiques, facilement identifiables par leur clocher ou leur façade monumentale, la tendance actuelle est marquée par une logique d'insertion des lieux de culte dans le bâti existant. C'est du moins le cas pour les groupes religieux les plus récents. Les jeunes communautés à la recherche de locaux, disposant de maigres ressources financières, privilégient la location – ou l'achat dans le meilleur des cas – de locaux déjà existants. Nous avons pu documenter de nombreuses églises et mosquées « de devanture » installées dans de modestes locaux commerciaux renouant ainsi avec la tradition des *storefront churches* afro-américaines.

Avec le temps et les moyens, on pourra se lancer dans la construction d'un bâtiment dont l'architecture soulignera son caractère sacré. Ce modèle domine maintenant dans les mondes juif et chrétien orthodoxe – d'installation ancienne – tout en progressant chez les hindous, bouddhistes et sikhs.

En marge des centaines de lieux de culte « de devanture » ou des temples de taille moyenne dotés d'une architecture religieuse, sont apparus quelques temples « monumentaux », par leur taille et l'aspect, tel le temple sikh de LaSalle. Les discours publics se focalisent sur ceux-ci, en partie parce qu'ils sont davantage susceptibles de provoquer des oppositions. Ces derniers sont toutefois peu nombreux alors que la majorité des lieux de culte sont de petite taille et accueillent une petite centaine de personnes. Aussi, les cartes doivent-elles être lues avec précaution: si tous les lieux de culte sont figurés par des points de même taille, tous n'ont pas le même poids en nombre de places.



Temple bouddhiste, situé dans la Petite Italie





Temple Hindou, situé dans le quartier Rosemont–Petite-Patrie



Mosquée, située dans le quartier Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

## 6.8. Les effets sociogéographiques des règlements de zonage

Les deux cartes mettent en relief à la fois des effets de diffusion – les lieux de culte recensés occupent l'ensemble du territoire montréalais – et des effets de concentration, autant à l'échelle de certains arrondissements que de certains axes. Par exemple, sur la carte des lieux de cultes évangéliques on peut facilement identifier le boulevard Saint-Michel au nord de l'autoroute 40. Sur la rue De Courtrai, dans le quartier Côte-de-Neiges, on trouve une situation similaire à la différence que la concentration concerne des temples de religions variées. Dans cet environnement industriel, les bâtiments sont souvent marqués par une architecture sacrée, modèle qu'il est de plus en plus difficile à implanter dans des axes résidentiels ou commerciaux. De telles concentrations possèdent incontestablement des conséquences urbanistiques auxquelles les arrondissements ne peuvent manquer d'être sensibles, en particulier les jours où les fidèles se rendent dans leurs lieux de culte respectifs.

Dans ces cas de figure, les concentrations ne s'expliquent pas tant par la proximité des fidèles – ces derniers viennent généralement de l'ensemble de la métropole – mais bien davantage par les dispositifs règlementaires du zonage : le fait de permettre l'installation de lieux de culte de plein droit dans un nombre limité de secteurs engendre de telles concentrations. Par le biais du règlement de zonage les

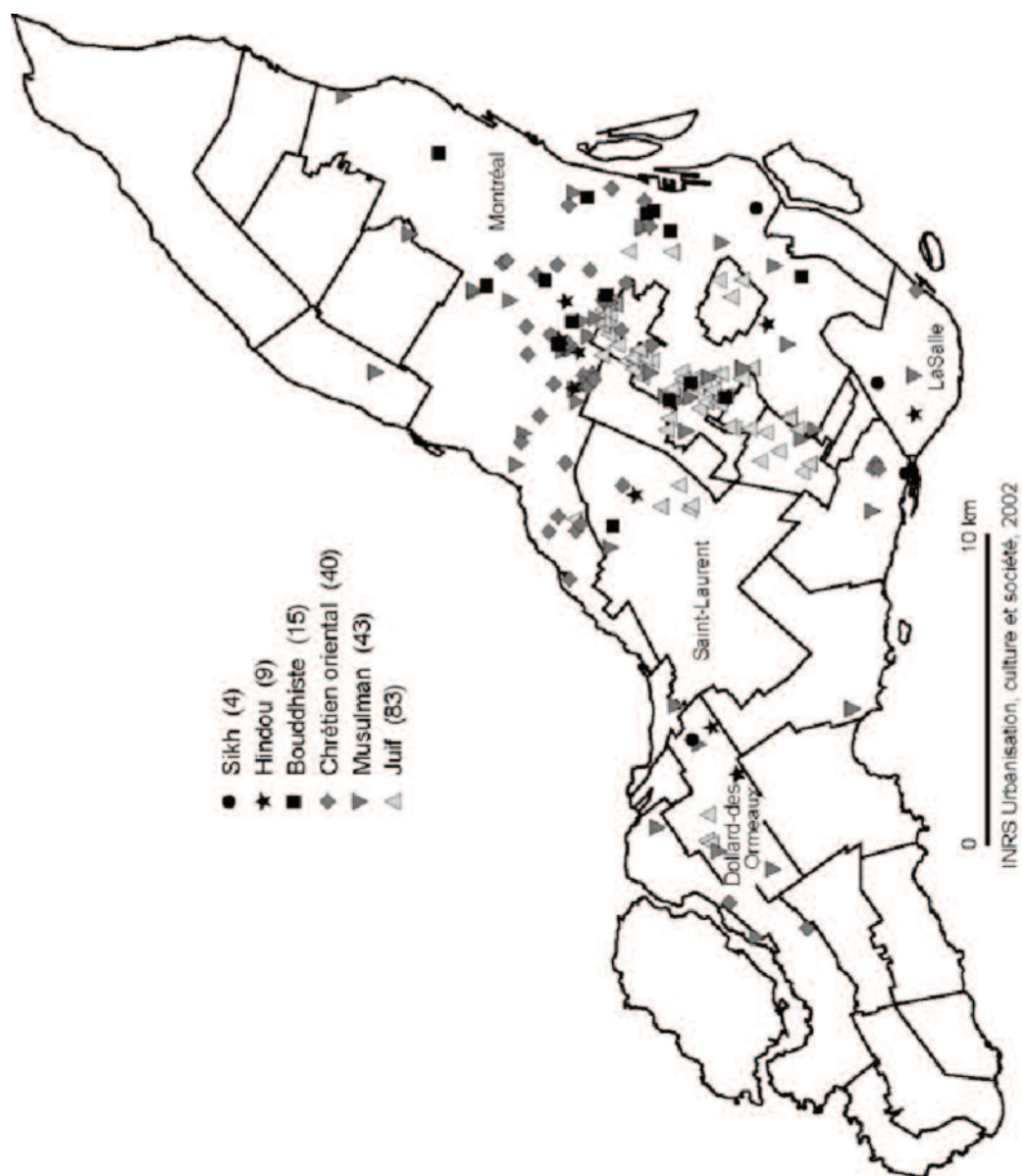
arrondissements ont ainsi la capacité d'exercer une influence importante sur la spatialisation des lieux de culte.

Dans le cadre d'une réflexion sur les manières de créer une ville inclusive, il est important d'interroger les options privilégiées. Si d'un point de vue urbanistique la localisation des lieux de culte dans des zones commerciales ou de petites industries résout un certain nombre de problèmes – à commencer par celui du stationnement – une perspective citoyenne sera davantage sensible aux effets de mise à l'écart des lieux de culte dans des espaces socialement peu valorisés.

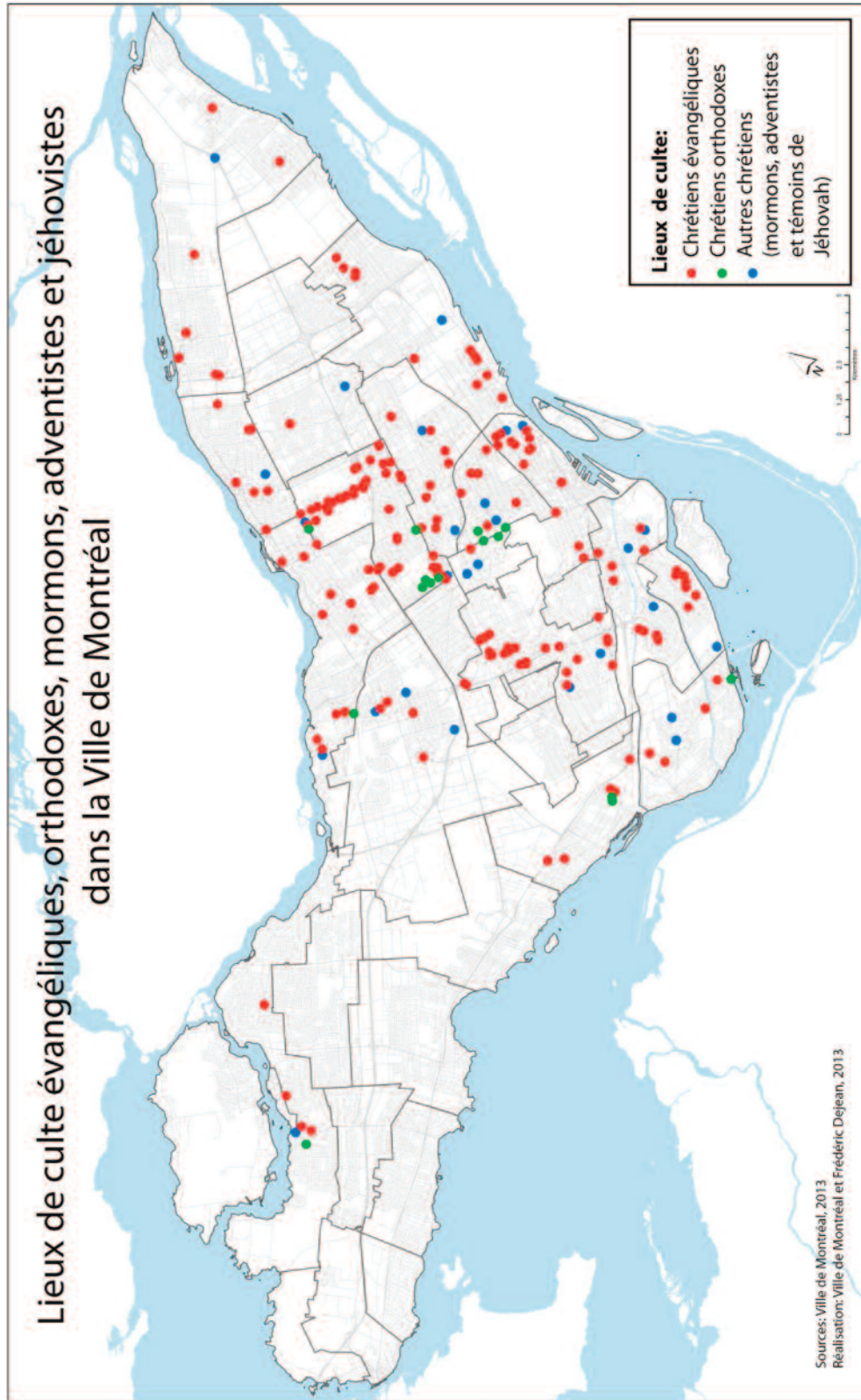
Nous venons d'exposer des dynamiques générales susceptibles de rencontrer des exceptions. Dans le cadre d'une réflexion articulant diversité religieuse et encadrement politique des dynamiques urbaines, rappelons les points importants suivants :

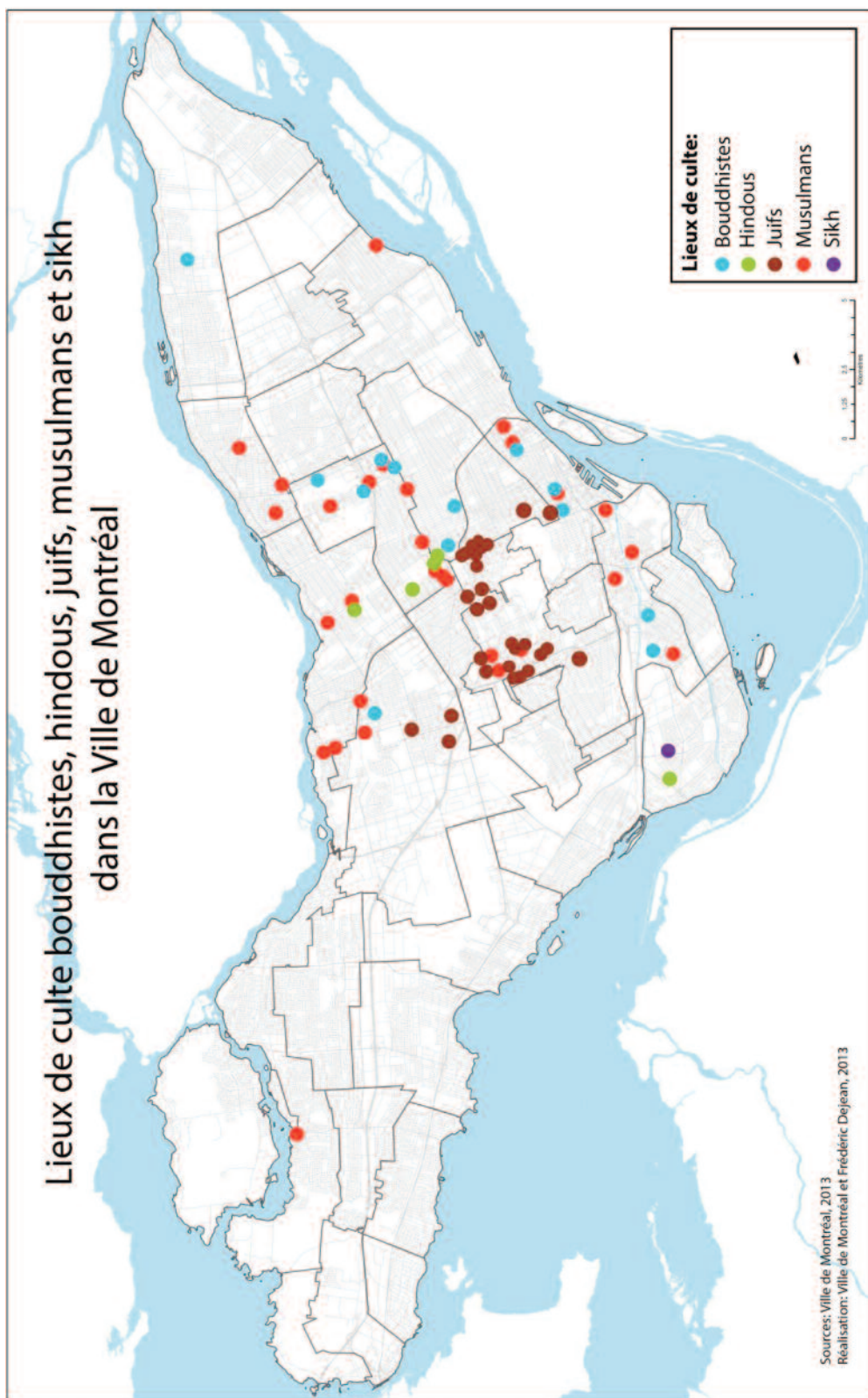
- si le développement des lieux de cultes minoritaires, avec exceptions, est lié à l'immigration récente, on ne peut réduire la question de la religiosité à celle de l'immigration.
- plusieurs paramètres entrent en jeu dans l'augmentation du nombre de lieux de culte, comme par exemple, la « diversification interne » (ethnique et confessionnelle) ou la dispersion géographique des nouvelles générations sans que cela soit révélateur de l'augmentation du nombre de fidèles ou ne constitue un indice de religiosité.
- on observe un phénomène général de dispersion des lieux de culte dans la ville, ce qui souligne le fait que l'espace montréalais est caractérisé par l'absence de « ghettos » ou d'enclaves ethniques marquées.
- les lieux de cultes minoritaires doivent être analysés au-delà de leur dimension strictement religieuse. Ils sont souvent au centre d'une intense vie sociale et communautaire et peuvent attirer des personnes venant de l'ensemble de la région métropolitaine. De ce point de vue, l'échelle de l'arrondissement n'est pas toujours la plus pertinente pour en saisir les différents enjeux.
- d'un point de vue morphologique et architectural, les lieux de cultes minoritaires se démarquent du patrimoine religieux historique. S'il existe quelques temples emblématiques, la majorité des lieux de culte occupent de petits espaces, souvent le produit de la reconversion de locaux ou de bâtiments existants.
- enfin, les cartes permettent de relativiser l'idée selon laquelle les dynamiques religieuses seraient le fait des groupes non chrétiens. La vivacité évangélique montre au contraire la complexité croissante du christianisme montréalais.





Lieux de culte évangéliques, orthodoxes, mormons, adventistes et jéhovistes  
dans la Ville de Montréal





## 7. Les espaces culturels et de loisirs publics

À Montréal, les arrondissements ont la responsabilité de la gestion des parcs et de ses équipements culturels et de loisirs. Ils sont également chargés de l'organisation des activités sportives, récréatives et culturelles. Le leadership des arrondissements se traduit également dans le développement et la planification des installations récréatives et communautaires disponibles et accessibles à la collectivité montréalaise.

Dans ce contexte, le soutien aux initiatives et aux projets des citoyens et des associations constitue une des priorités de l'administration municipale. Les arrondissements jouent dans ce sens un rôle important dans l'offre de services et d'activités afin d'en assurer l'accessibilité à tous les Montréalais et Montréalaises. Dans leur mandat, chaque arrondissement se veut collaborateur à la mise en place de relations harmonieuses entre l'ensemble des ressources humaines qui participent au développement des divers champs d'activités.

Les communautés ethnoculturelles participent à la diversification de l'offre de services et enrichissent la variété d'activités culturelles. En prenant en compte la diversité ethnoculturelle dans l'offre de services, la Ville et les arrondissements contribuent au développement du sentiment d'appartenance et à l'ouverture ainsi qu'au respect du caractère pluraliste de Montréal. Une des clés de l'inclusion est certainement la capacité de reconnaître l'apport culturel et artistique des différentes communautés ethnoculturelles de Montréal et de permettre à tous ses artistes de s'exprimer pleinement et à leurs œuvres d'être diffusées équitablement<sup>21</sup> dans les institutions de la Ville de Montréal. Les artistes issus des communautés ethnoculturelles contribuent significativement à la vitalité culturelle montréalaise, que ce soit en termes d'innovations, de traditions ou de métissages. À cet égard, le CiM a toujours soutenu que :

*« Dans une société pluraliste, la diversité ethnoculturelle est représentée par la pluralité des origines ancestrales et se caractérise par l'existence de minorités. Au Québec, la diversité ethnoculturelle se traduit par la cohabitation de diverses minorités, telles que les Chinois, les Arabophones, les Hispanophones, etc. Au sein de la diversité ethnoculturelle, la diversité culturelle se rattache à des valeurs, des modes de vie*

*et des expressions artistiques, ceux-ci s'exprimant au moyen de productions et de services culturels, qui se retrouvent à travers les us, les valeurs et les arts de chaque communauté ethnoculturelle. »<sup>22</sup>*

Par ailleurs, le manque de soutien financier public aux arts et à la culture est un autre des problèmes auxquels sont confrontés les artistes en général. Cependant, ce problème se vit de manière plus exacerbée chez les artistes issus de diverses communautés ethnoculturelles. Les iniquités sont observables à bien des égards, notamment en raison des obstacles supplémentaires qui leur sont spécifiques.

### 7.1 Les demandes de commémoration et la gestion des fêtes de quartier

Le CiM a toujours soutenu la nécessité d'introduire la notion de la diversité culturelle et partant l'apport des diverses communautés ethnoculturelles au patrimoine montréalais<sup>23</sup>. La contribution des communautés ethnoculturelles au patrimoine matériel et immatériel montréalais est considérable et compte également de multiples lieux, autres que des bâtiments institutionnels, dont des centres communautaires, culturels, religieux, sociaux, économiques et scolaires, de même que des parcs et autres espaces publics.

Pour l'administration municipale et plus particulièrement les arrondissements, cette dimension ouvre la porte aux demandes de commémoration et à la gestion des fêtes de quartier.

La commémoration est un acte collectif et consensuel qui, en rappelant à la collectivité les faits marquants de son histoire, définit son identité locale au sein des limites spatiales de son territoire. Ainsi, le sujet de la commémoration s'inscrit dans le paysage et prend sa place dans la mémoire de la population. Celle-ci est de plus en plus soucieuse de se positionner et de faire reconnaître son histoire et ses racines socioculturelles pour raffermir son sentiment d'existence et d'appartenance.

*«La commémoration est un phénomène social et politique ayant de profonds ancrages dans la constitution du milieu d'où elle est issue, ce qui en complexifie la nature. Elle est à la fois une expression de l'identité et un élément de sa définition».<sup>24</sup>*

L'identité et la mémoire s'inscrivent notamment dans des lieux physiques, y apposant la marque humaine : valeurs, discours, esthé-

<sup>21</sup> Mémoire présenté à l'Office de consultation publique de Montréal à l'occasion de la consultation publique sur le projet de politique de développement culturel pour la Ville de Montréal par la Délégation sur la diversité culturelle dans les arts. (Février 2005).

<sup>22</sup> Conseil interculturel de Montréal (2005), Avis sur la proposition de politique de développement culturel pour la Ville de Montréal. Adopté en avril 2005.

<sup>23</sup> Conseil interculturel de Montréal, Avis sur le projet de politique du patrimoine de la Ville de Montréal, (2005).

<sup>24</sup> Le défi de la commémoration : définitions et enjeux sociopolitiques : <http://archimede.bibl.ulaval.ca/archimede/fichiers/20942/ch02.html> Mikhaël Elbaz, « Introduction », Les frontières de l'identité, Modernité et post-modernisme au Québec, Sainte-Foy/Paris, PUL/L'Harmattan, 1996, p. 8. M. Elbaz s'appuie ici sur les théories de M. Fischer (1986).

tique. La commémoration et le patrimoine matériel, en tant que parties prenantes d'un espace ou d'un lieu *symbolique et physique*, témoignent de la dimension géographique de l'identité.

Ce faisant, l'acte de commémoration invite à la réunion de citoyens d'origines diverses ou d'une population autour de valeurs partagées, dans les limites spécifiques de son territoire. Ceci doit se faire en balisant son territoire d'objets de signification, temporaires ou pérennes, adaptés à la valorisation du sujet et intégrés à son urbanisme dans le respect des lois et des normes d'urbanisme en vigueur. Le CiM est bien conscient que tout projet ou demande de commémoration en provenance de communautés, ethnoculturelles ou non, doit respecter le cadre légal et réglementaire relatif au zonage, aux normes de construction et de sécurité ainsi qu'aux règles en matière de dénomination.

À cet égard, la politique du patrimoine de la Ville de Montréal, qui comprend une dimension portant sur la commémoration, prévoit une plus grande convivialité des processus reliés à l'obtention d'autorisations et l'amélioration de l'information et du soutien au citoyen.

## 8. Le logement social et la réalité des familles immigrantes

### 8.1 Le contexte global

La Ville de Montréal demeure plus que jamais un lieu de prédilection pour les nouveaux arrivants qui choisissent le Québec comme terre d'accueil. Cette caractéristique s'est accentuée au fil des ans et de ses interventions conférant ainsi à la Ville de Montréal le statut de Cité interculturelle par le Conseil de l'Europe.

La vitalité et le dynamisme qui assurent à Montréal tant de réussites sur le plan local et une visibilité internationale sont notamment dus à l'apport inestimable des communautés ethnoculturelles à travers leur participation à la vie sociale, politique, économique et culturelle. Pour tirer profit de ce potentiel lié à la présence d'une multitude d'immigrants venant des quatre coins du monde, la Ville de Montréal doit constamment s'adapter et éviter les obstacles qui entravent l'épanouissement de chacun et maintenir un climat social favorable en luttant contre l'exclusion sous toutes ses formes.

Dans ce contexte, le caractère fondamental du logement dans la vie d'un individu et l'interdépendance de ses droits a des impacts négatifs majeurs, notamment sur ceux de l'alimentation, de la santé et de l'éducation. À cet égard, l'un des principaux groupes qui a participé aux travaux de la Commission populaire itinérante mise en place par le FRAPRU (Front d'Action Populaire en Réaménagement Urbain) sur le logement résume la situation en ces termes :

*« Les conséquences d'un logement indigne, ce sont des droits bafoués et une citoyenneté amputée » (Résumé du rapport, 2013, p.3). Les difficultés résidentielles cumulées sont donc susceptibles d'aggraver des conflits domestiques latents ou conduire à d'autres problèmes personnels et/ou familiaux.*

Dans le même sens, dans un mémoire soumis à l'Assemblée nationale en 2002, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPJ) soutenait que les interventions dans le domaine du logement sont la pierre angulaire de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

À l'image de plusieurs organismes du milieu communautaire, le Conseil interculturel de Montréal (CiM) s'intéresse à cette problématique du logement et des communautés immigrantes. À cet égard, ces derniers font valoir les difficultés rencontrées par leurs différentes clientèles et notamment par les communautés immigrantes, en termes d'accessibilité, de discrimination ainsi que de maintien et de salubrité des lieux. Toutefois, les membres du CiM sont bien conscients que l'obtention d'un logement abordable n'est pas un enjeu strictement ethnoculturel et s'inscrit dans une problématique plus générale de lutte à la pauvreté, d'où l'approche qui sera retenue au cours du présent exercice.



En parlant de logement abordable, celui-ci se définit lorsque son loyer ou/et son hypothèque mensuels (incluant les taxes foncières et les frais de chauffage) ne dépasse pas la capacité de payer d'un ménage donné, soit 30% de son revenu annuel. [...] D'une part, un logement doit répondre convenablement aux besoins d'un ménage, notamment en matière de superficie. D'autre part, ce logement doit également être localisé adéquatement, à distance raisonnable des emplois, des services et du transport en commun : un logement abordable ne l'est pas vraiment, en réalité, si sa localisation induit des coûts de transport élevés.<sup>25</sup>

## 8.2 Encadrement juridique sur le droit au logement

Le Québec a adhéré en 1976 au pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels qui, à son article 11, affirme « le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant y compris... un logement abordable, ainsi qu'une amélioration constante de ses conditions d'existence.

*« Le droit au logement signifie beaucoup plus que d'avoir un simple toit sur la tête, mais comprend aussi des aspects comme la sécurité d'occupation, l'accès au logement sans discrimination, la capacité de paiement, l'habitabilité ou encore l'existence de services, équipements et infrastructures ». (CDPDJ, 2002)*

Le droit d'accès à un logement sans discrimination est garanti par la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (Article 82) ainsi que par la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion (Articles 2 et 6).

Au Québec, la Société d'habitation a pour mission de favoriser l'accès des citoyens à des conditions adéquates de logement et la Régie du logement est le tribunal spécialisé exerçant sa compétence en matière de bail résidentiel.

Enfin, à Montréal, la Charte montréalaise des droits et responsabilités énonce les engagements de la Ville en matière de logement ainsi que les droits et responsabilités à l'égard des personnes et familles à revenu faible ou modeste (Article 17). Le Bureau de l'Ombudsman de la ville est chargé de l'application de cette charte.

## 8.3 Méthodologie et faits saillants

Au premier coup d'œil sur la documentation portant sur la problématique du logement et les communautés immigrantes, il ressort un foisonnement d'écrits, de sonnettes d'alarme et de signaux de détresse venant de plusieurs acteurs depuis les dix dernières années au Québec et à Montréal en particulier.

La première étude a été réalisée par le Centre-Urbanisation Culture et Société sous la direction de M. Xavier Leloup (Avril 2009) : « *Loger les familles avec enfants dans le logement social public montréalais : politique d'attribution et profil sociodémographique des résidents* ». La deuxième étude a été réalisée sous l'égide du « Centre Métropolis du Québec- Immigration et Métropole et la direction de Damaris Rose et Alexandra Charrette de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) : « *Pierre angulaire ou maillon faible? Le logement des réfugiés, demandeurs d'asile et immigrants à Montréal* »

De plus, deux publications desservent au quotidien la clientèle immigrante aux prises avec le problème du logement. Il s'agit de : « *Comment se loger. Guide du nouvel arrivant* », publié par le Regroupement des Organismes du Montréal Ethnique (ROMEL) qui rassemble 45 organismes. De plus, le FRAPRU dont la principale préoccupation est la défense du droit au logement a produit une brochure intitulée : « *Immigration et logement au Québec : Mythes et réalité* » qui s'adresse d'abord à ses membres dans le but de les sensibiliser, tout comme tous ceux qui s'intéressent aux questions du logement et de l'immigration.

Par ailleurs, le domaine de l'habitation étant un champ de compétences partagé entre les administrations municipales et les gouvernements provincial et fédéral, le CiM a rencontré des responsables de ces trois paliers de gouvernement afin d'obtenir leur point de vue. Ainsi, la Direction de l'habitation et l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Société d'hypothèque et du logement (SCHL) ont tour à tour été sollicités.

Enfin, pour mieux compléter son analyse et enrichir le débat, le CiM a recueilli le point de vue d'une association représentative d'un grand nombre de propriétaires à l'égard des locataires issus de l'immigration par le biais de la Corporation des propriétaires d'immeubles du Québec (CORPIQ).

<sup>25</sup> Ville de Montréal, La stratégie d'inclusion de logements abordables dans les projets résidentiels, page 2, 2005

## 8.4 Le paysage humain du marché locatif de Montréal

Dans une de ses publications, le FRAPRU souligne que le portrait sociodémographique des ménages locataires montréalais est fortement teinté par l'arrivée de personnes venues des quatre coins du monde. Il soutient que malgré certaines particularités culturelles, les immigrants ont les mêmes besoins et les mêmes aspirations pour vivre dignement et en harmonie. Malheureusement, certaines personnes « préfèrent alimenter les préjugés et encourager les clivages plutôt que de considérer que les gens qui ont quitté leur milieu de vie et leur pays veulent améliorer leur sort et contribuer à leur nouvelle société ». (FRAPRU, hiver 2012, p.3).

Le FRAPRU souligne la nécessité de bien comprendre « la réalité des personnes immigrantes que l'on côtoie régulièrement dans nos milieux de vie, nos lieux de travail, nos espaces de mobilisation et dans la rue » (Ibid.) Parmi quelques données significatives : « L'île de Montréal comprend près de 20% des ménages non immigrants, contre 70% des ménages immigrants...La grande région métropolitaine accueille 90% des ménages issus de l'immigration. Près de 85% des ménages immigrants locataires arrivés depuis 1986 habitent l'île de Montréal » (FRAPRU, hiver 2012 : p.10).

Tout ceci amène divers constats dont :

- Les ménages immigrants qui sont généralement propriétaires sont ceux arrivés avant 1986 et issus en majorité de l'Europe de l'Ouest.
- Le taux d'effort des immigrants pour se loger est plus élevé par rapport aux non immigrants. Plus des deux-tiers des revendicateurs de statut, 64% des réfugiés sélectionnés et la moitié des immigrants économiques consacrent plus de 50% de leur revenu pour se loger (Damaris et Charrette, 2011).
- Le principal soutien familial est d'une jeunesse impressionnante chez ceux arrivés après 2000 : 45% ont moins de 35 ans comparativement à 18% chez les ménages non immigrants.
- La particularité de déménager plus souvent chez les ménages plus pauvres : 92% chez les immigrants récents.

Le FRAPRU termine en illustrant l'ampleur des défis auxquels les immigrants sont confrontés au quotidien dans Parc-Extension et Côte-des-Neiges. Dans ces deux quartiers les plus multiethniques de Montréal, les locataires comptent pour 81% de la population et les logements sociaux et communautaires ne comptent que pour 7% et 8% contre 11% pour l'ensemble de Montréal.

Ces constats mènent donc à diverses réflexions : Comment mettre en place des mesures aidant les immigrants afin que ceux-ci trouvent un logement plus facilement? La Ville de Montréal dispose-t-elle d'une politique appropriée pour lutter contre ce problème?

Comment peut-on favoriser l'accès à la propriété pour les immigrants?

Néanmoins, au vu de la persistance de ce problème, il est évident qu'il y a des lacunes à divers paliers (fédéral, provincial et municipal) autant qu'aux niveaux économiques, politiques et sociaux. Ces différentes embûches seront développées tout au long des points suivants.

## 8.5 L'éclairage d'une étude portant sur la valeur sociale du logement public

L'étude décrit la place occupée par le logement social public montréalais dans le système de l'habitation et, en particulier, le rôle qu'il tient pour les ménages familiaux défavorisés. Le logement social désigne ainsi les formes de production et de gestion qui échappent aux règles habituelles de rentabilité du marché, qui supposent l'aide financière d'un pouvoir public pour sa production et sa gestion, qui visent à loger les familles à revenu faible ou modeste et qui appliquent des critères d'attribution et de fixation des loyers qui situent ces derniers sous le seuil du loyer médian » (Leloup et Gysler, 2009 : p.3).

L'étude s'articule sur deux axes principaux :

- Une analyse des politiques du logement en tant que politique sociale.
- Une analyse sociodémographique des ménages locataires avec enfants résidant dans le logement social public.

Suivant la démarche méthodologique classique, les chercheurs ont d'abord défini :

- L'objet de leur étude et les formes du logement social.
- Ses modes de financement, de fonctionnement et de gestion.

Ils ont par la suite décrit :

- Le retard du Canada dans la production du logement social par rapport aux autres pays industrialisés.
- Le partage des responsabilités entre le Fédéral, le Provincial et le Municipal, comme mentionné précédemment.
- La place modeste occupée par le logement social et par conséquent la dépendance par rapport au marché privé.

Et plus révélateur encore de la situation actuelle, l'étude met en lumière les modifications apportées au mode de financement du logement social qui traduisent aussi des valeurs sous-jacentes différentes de celles qui avaient présidé aux interventions gouvernementales de l'après-guerre.



On souligne à ce propos, le virage des années 1980 par le gouvernement conservateur avec « une profonde remise à plat des programmes fédéraux et des dépenses qu'ils généraient » (Leloup et Gysler, 2009 : 6)

On observe dans la même foulée :

- Le déclin de l'importance accordée aux familles dans la politique fédérale du logement.
- « ...une crainte qui grandit par rapport au logement social public (HLM) qui aurait des effets négatifs sur ses résidents (concentration de la pauvreté, de la criminalité, du stigmate des résidents...) et en particulier, sur les familles avec enfants qui y résident » (Leloup et Gysler, 2009 : 5).

Selon les experts du Fédéral en cette matière, « les formes coopératives et sans but lucratif du logement social permettraient au contraire d'assurer une plus grande autonomie de gestion aux ménages et une mixité sociale plus large favorisant l'échange entre différentes couches de la société canadienne et la production d'immeubles mieux intégrés à l'environnement urbain immédiat » (Leloup et Gysler, 2009 : pp5-6).

Cette dernière opinion expliquerait l'idée ancrée du Fédéral de privilégier une allocation au logement aux ménages à faible revenu plutôt que de continuer à produire de nouvelles unités. À travers cette politique, on remarque un manque d'unité entre les différents paliers (fédéral, provincial et municipal). En effet, on dénote depuis quelques années, un manque de financement au niveau de la Ville de Montréal. De nouvelles pistes de réflexion devraient donc être enclenchées telles que l'encouragement de constructions de logements abordables plutôt que de privilégier un accompagnement financier sur une base individuelle.

Ce point est mentionné dans La stratégie d'inclusion des logements abordables dans les projets résidentiels émis par la Ville de Montréal en 2005. Pourtant, d'après le mémoire présenté par le FRAPU lors des consultations publiques de Montréal sur le PDM, celui-ci serait assez peu efficace. En effet, peu de projets sans but lucratif se réalisent en dehors des grands sites. Ainsi, les promoteurs privés mettent souvent la main sur les sites les plus attrayants, c'est-à-dire à proximité et des transports en commun et cela ralentit les coopératives et les organismes sans but lucratif d'habitation.

Toutefois, après 1993, on a noté une reprise de la production du logement social par l'entremise du secteur coopératif et sans but lucratif. S'en est suivi une intervention accrue de certaines provinces comme pour le programme « Accès-Logis » au Québec qui encourage la production du logement social par des coopératives, des organismes communautaires ou des offices d'habitation.

Les résultats de cette étude soulignent l'importance de la valeur sociale du logement public. « Ce secteur de l'habitation accueille en effet des ménages souvent fragilisés d'un point de vue social et économique. Leurs trajectoires personnelles et résidentielles sont souvent chaotiques et caractérisées par un processus de précarisation. Leurs caractéristiques individuelles rendent aussi ces personnes plus vulnérables sur le marché de l'emploi et sur le marché du logement, influant sur leur mobilité sociale et résidentielle » (Leloup et Gysler, 2009 : p.3)

*Le constat final est qu'à Montréal, le secteur du logement social occupe un espace résiduel et des interventions adéquates s'imposent pour faire face à des défis et à des enjeux sociaux particuliers.*

À cet effet, tel que qu'expliquer précédemment, la Ville de Montréal manque de fonds pour répondre aux demandes liées aux logements. Ainsi, dans certains quartiers (tels que Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ou encore Montréal Nord), les habitations du type 4 ½ et plus, sont trop rares et trop dispendieux. Divers problèmes apparaissent tels que la surpopulation dans un appartement, une densité humaine plus élevée dans l'immeuble, des problèmes d'insalubrité, de santé, etc. Il est donc primordial de remédier à cette situation, non seulement pour permettre à ces personnes d'habiter un logement décent, mais également pour des raisons de sécurité et de santé.



**Manque d'espace vital  
+ nombre de personnes  
+ trop grande promiscuité**  
=  
**Violence, délinquance,  
dégradation de la santé, etc**

En effet, de nombreux écrits, dont Déterminants sociaux de la santé : les réalités canadiennes de Mikkonen J. et Raphael D. (2011) ainsi que La stratégie d'inclusion de logements abordables dans les projets résidentiels, indiquent clairement que les logements sociaux et communautaires sont un apport déterminant en matière de santé publique. Ainsi, le surpeuplement favorise la transmission de maladies respiratoires et d'autres maladies [...], engendre du stress et des habitudes compensatoires malsaines tek que l'abus d'alcool et de drogues.<sup>26</sup>

### **8.6 Les défis spécifiques posés aux immigrants en matière de logement.**

Les nouveaux arrivants ne forment pas un bloc monolithique. Autant à leur arrivée que durant leur vie en terre d'accueil, leur statut est un facteur très important d'autant plus que certains d'entre eux, les demandeurs d'asile appelés communément des « Sans statut », sont purement et simplement exclus des services en matière de logement.

Des chercheurs de l'INRS en collaboration avec quatre organismes communautaires de Montréal (La Maisonnée, le CSAI (Centre Social d'Aide aux Immigrants), le CACI (le Centre d'Appui aux Communautés Immigrantes). le Projet Refuge) et la Maison internationale de la Rive-Sud à Brossard ont étudié la question du logement et les communautés immigrantes en mettant un accent particulier sur le statut à l'arrivée et son incidence sur le parcours résidentiel.

Il s'agit d'une étude descriptive soigneusement documentée par rapport aux conditions de vie des immigrants à Montréal sous divers angles qui agissent sur la dimension du logement. Comme l'indique si bien le titre de l'étude, le logement occupe une place prépondérante dans la vie d'une famille ou d'un individu, que l'on soit en emploi stable ou précaire, prestataire d'aide sociale ou dans n'importe quelle autre situation.

Dans cette étude, le vécu quotidien des immigrants est analysé sous plusieurs facettes :

- Pays d'origine, statut à l'arrivée et le nombre d'années passées au Canada.
- Nombre total de personnes et d'adultes dans le ménage.

- Groupe d'âge à l'arrivée et le niveau de formation.
- L'âge du principal pourvoyeur de la famille.
- Localisation des répondants, leur situation de logement (nombre de chambres à coucher fermées et de personnes pour chacune) et la fréquence de déménagement.
- Les obstacles pour l'accès au logement selon le statut à l'arrivée.
- Le revenu moyen des couples avec enfants selon le statut à l'arrivée.
- Le pourcentage du revenu du ménage consacré aux dépenses du logement; toujours selon le statut d'immigrant à l'arrivée.
- Les conditions de logement actuelles et le degré de satisfaction par rapport au voisinage.
- Les problèmes de salubrité du logement : amélioration ou détérioration de la situation depuis le premier logement occupé toujours selon le statut à l'arrivée.

Ainsi, des témoignages concordants font état du caractère très grave des problèmes liés au logement des communautés immigrantes. Les sources d'insatisfaction tiennent principalement aux prix élevés, aux situations d'entassement et à l'insalubrité. « Au moment de l'enquête, plus des deux-tiers des revendicateurs; 64% des réfugiés sélectionnés; et la moitié des immigrants économiques se trouvaient dans une situation de vulnérabilité extrême puisqu'ils consacraient plus de 50% de leur revenu pour se loger ».

Pire encore, 28% des revendicateurs de statut, 30% des réfugiés sélectionnés et 22% d'immigrants économiques consacrent plus de 75% du revenu du ménage aux dépenses du logement. Et pourtant, la SCHL (Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement) estime qu'une famille ne devrait pas consacrer plus de 30 % de son revenu pour payer son loyer!

Le manque de références et de garant, d'historique de crédit et le phénomène de discrimination de diverses natures (pays d'origine, couleur de la peau, religion, type ou taille de la famille, sexe, âge des enfants, avoir un handicap) sont des freins à l'accès au logement. La précarité économique des cohortes récentes d'immigrants et le chômage de longue durée sont soulignés alors que le lien entre l'intégration résidentielle et l'intégration économique ne fait aucun doute. Il se dégage ainsi un sentiment d'être discriminé sur la base de la source de revenu qui est souvent l'aide sociale.

L'étude insiste aussi sur la précarité résidentielle extrême des revendicateurs de statut de réfugié qui s'explique par la faiblesse de leurs revenus, la stigmatisation qu'ils subissent de la société

<sup>26</sup> Mikkonen J. et Raphael D., Déterminants sociaux de la santé : les réalités canadiennes, page 29, 2011



d'accueil et les politiques à leur égard qui leur refusent l'accès à des services de logement entre autres. Tout en demeurant solidaire et préoccupé par la situation extrêmement difficile pour cette catégorie d'immigrants, on en convient que le plaidoyer en sa faveur serait plus ardue au moment où le fédéral sabre partout.

Enfin, l'étude note que la situation résidentielle des demandeurs de statut et des réfugiés sélectionnés est plus difficile que celle des immigrants économiques. Toutefois, les exigences des propriétaires pour s'assurer du paiement du loyer dans un contexte de pénurie du logement abordable pour les familles à faible revenu et modeste avec enfants est un point de convergence pour les trois groupes à leur arrivée à Montréal. Sur ce point, ils rejoignent la position de la Corporation des propriétaires d'immeubles du Québec (CORPIQ) qui sera abordée plus loin.

Par rapport aux attentes avant leur arrivée, les communautés immigrantes éprouvent une grande déception en ce qui a trait à leurs conditions résidentielles et, au fil du temps, la frustration fait place à l'indignation.

Les réfugiés sélectionnés semblent malgré tout dans une meilleure position générale que les revendicateurs en ce qui a trait à l'accès au premier logement grâce à l'accompagnement qu'ils reçoivent et même s'ils forment des ménages plus nombreux.

Les propositions tirées de cette recherche sont les suivantes :

- Les participants aux groupes de discussion pour l'enquête auraient aimé avoir davantage d'informations plus tôt dans le processus d'immigration. Il y a manifestement un manque de visibilité des guides déjà existants et un lien entre les immigrés et les associations spécialisés dans le logement s'impose.
- Ils recommandent de conscientiser les acteurs impliqués dans le secteur du logement sur la réalité des nouveaux arrivants à Montréal.
- Ils estiment que les difficultés qu'ils vivent sur le plan de l'accès au logement sont mal comprises autant par les propriétaires privés que le gouvernement.
- Les revendicateurs recommandent l'accélération des procédures d'audience et l'octroi de statut. La précarité dans laquelle ils sont confinés pendant trop longtemps contribue à leurs difficultés sur le plan de l'accès au logement.
- La nécessité d'un service d'hébergement temporaire pour familles de revendicateurs à l'instar du « Projet Refuge » qui accueille des hommes seuls revendicateurs de statut.
- Les participants suggèrent enfin de prolonger le temps d'hébergement subventionné avant d'accéder à un logement convenable.

## 8.7 Le regard des principaux acteurs

En premier lieu, les faits saillants soulevés par les organismes communautaires sont les suivants :

- La rareté de grands logements à loyers abordables à même de répondre aux besoins des familles immigrantes est soulignée à grands traits par les responsables rencontrés.
- L'aspect ou le caractère systémique de la discrimination à l'égard des immigrants rend difficile son évaluation et les interventions qui s'imposent.
- Un désenchantement et une résignation des communautés immigrantes face à la discrimination et aux multiples tracasseries pendant la recherche de logement.
- Des intimidations par des propriétaires face à de quelconques demandes.
- Une attente interminable pour accéder à un logement abordable.
- L'occupation plus fréquente de logements délabrés et insalubres par les immigrants.
- Les coupures budgétaires, l'insuffisance des ressources humaines et financières font que les organismes offrent peu de services par rapport aux besoins identifiés.
- Difficultés d'accès au logement et à la propriété plus marquées pour les immigrants arrivés après les années 2000.
- Ignorance des lois en matière de logement; longueur des procédures et déséquilibre évident entre locataires et propriétaires lorsqu'ils ont à se confronter devant la Régie du logement entre autres.

Par ailleurs, la Ville de Montréal joue le rôle de mandataire tandis que la SHQ et la SCHL interviennent par le financement des programmes spécifiques. À cet égard, la ville dispose de différents pouvoirs de réglementation, la charge des inspections, la gestion des parcs immobiliers et contribue à leur développement à travers les programmes conjoints. Ses interventions en matière d'habitation s'articulent autour des préoccupations démographiques, sociales et économiques et sont animées par la volonté de conserver la mixité sociale, économique et ethnoculturelle qui donne vie aux quartiers montréalais (Wexler et LaFerrière 2010).

Les deux derniers plans d'action en habitation (2002-2005 et 2006-2009) ont mené à la réalisation de plus de 10 000 logements sociaux et communautaires et près de 40 000 interventions sur le marché privé, soutenant l'accession à la propriété, la rénovation résidentielle, la lutte contre l'insalubrité, la construction adaptée pour les familles et l'inclusion de logements à coûts abordables dans les grands projets résidentiels. On note également :

- Un plan d'action pour la salubrité

Lancé en 2008, ce plan triennal visait l'inspection et la mise aux normes de 10 000 logements : des immeubles qui logent une population à faible revenu pour une large part d'origine immigrante : 77,3% sur le site le plus important touché par le plan étaient d'origine immigrante (Chesnay, 2008 rapporté par Wexler et Laferrière, 2010). Les inspecteurs de bâtiments du plan de lutte à l'insalubrité confirment que cette proportion s'observe dans la plupart des immeubles visités. Pas moins de 68% des inspections se déroulent dans le secteur de grande concentration immigrante.

- Une aide aux rénovations résidentielles. (Expliquer)

Enfin, on relève également :

- *Un programme de développement de logements sociaux et communautaires, Accès Logis et, enfin, le programme municipal d'accès à la propriété qui aura permis de construire 13 000 logements sociaux et communautaires depuis 2002 et de plus de 25 000 logements abordables privés rénovés sur le marché privé (à l'aide des programmes à frais partagés).*

Comparée à d'autres villes canadiennes, Montréal est considérée comme l'une des villes les plus actives en matière d'habitation, notamment en matière d'habitation sociale. Néanmoins, ceci n'empêche pas la subsistance du problème et démontre que la Ville de Montréal doit redoubler d'efforts, en amont et en aval, afin de mieux informer les immigrants d'une part ( les démarches pour se loger? C'est quoi un historique de crédit? Avoir un garant? etc.) et d'ouvrir le dialogue avec les propriétaires, qui doivent faire preuve de plus de souplesse.

Ainsi, parmi les faits saillants d'une entrevue réalisée avec la *Corporation des propriétaires d'immeubles du Québec (CORPIQ)*, celle-ci considère que la quasi-totalité des reproches adressés aux propriétaires sont des mythes abondamment véhiculés par les locataires et les organismes communautaires qui ne résistent pas aux faits et à la dynamique entrepreneuriale des propriétaires. Si les immigrants connaissent plus de problèmes en matière de logement, c'est au même titre que tout autre prestataire d'aide sociale, quelle que soit son identité et ne contient rien de discriminatoire en la matière.

En investissant leur argent, les propriétaires d'immeubles sont guidés par le souci d'obtenir un rendement et faire du profit. Cette réalité dérange ce que la corporation appelle « les mouvements de gauche » pour parler indirectement des organismes de défense des locataires mais il n'y a aucun intérêt à investir lorsqu'il n'y a pas de profit. Elle estime ainsi que le propriétaire qui a investi son argent se trouve dans une situation de vulnérabilité dès le premier jour de location car il ne sait pas si le loyer va rentrer. Elle estime également

que le risque de ne pas être payé est en fin de compte plus élevé pour les immigrants compte tenu de la précarité financière dans laquelle ils vivent.

C'est donc pour se protéger que les propriétaires mettent sur les postulants le fardeau de la preuve quant à leur capacité de payer régulièrement le loyer : leurs sources de revenu, leur historique de location, leur bureau de crédit; etc. D'après la CORPIQ, « si vous appliquez cette démarche auprès d'un immigrant, les gens crient à la discrimination mais hélas, que fera le propriétaire face aux immigrants qui retournent chez eux (exemple des Libanais à la fin de la guerre dans leur pays d'origine), les étudiants étrangers qui s'en vont après leurs études, ou encore, les immigrants sans emploi ou avec emploi précaire qui ne peuvent pas payer? Les petits propriétaires, en particulier, n'ont pas de marge de manœuvre pour absorber le moindre manquement. Ils ne peuvent même pas supporter 1% de loyer non payé. C'est la raison pour laquelle ils doivent demeurer extrêmement vigilants».

Par ailleurs, la CORPIQ réfute l'argument d'être avantagée devant la Régie du logement et soutient qu'au contraire la loi et les réglementations municipales défavorisent les propriétaires à plusieurs niveaux et qu'elles devraient absolument changer. La CORPIQ estime que les inspecteurs de la Ville de Montréal ne sont pas équitables à leur égard dans la mesure où ce sont eux qui reçoivent des contraventions même quand l'insalubrité émane des locataires, entre autres par le surpeuplement des appartements qui serait plus fréquent dans certaines communautés immigrantes. La crainte des locataires à l'égard des familles avec enfants est, quant à elle, dictée par le souci de préserver la tranquillité du voisinage dans un contexte ambiant de faible natalité.

Enfin, l'information et de la sensibilisation des immigrants sur leurs droits et leurs devoirs comme locataires serait la meilleure piste de solution selon la CORPIQ qui serait même prête à diffuser des dépliants à ce sujet auprès de ses membres. En tout dernier lieu, les promoteurs ne seraient pas ouverts à la construction de grands logements en raison de leur faible rentabilité.



## **8.8 Le défi de la cohabitation<sup>27</sup> urbaine harmonieuse et ses impacts sur la cohésion sociale et intercommunautaire**

La cohabitation est un terme neutre a priori qui renvoie au partage d'un espace commun et aux rapports entre partenaires différents, mais égaux, sans référence à un quelconque degré de subordination souvent présent dans l'idée d'intégration. La cohabitation interethnique, quant à elle, met en présence des individus ayant des origines ethnique ou nationales déférentes.

La mise en œuvre du cadre de développement urbain et social doit permettre de réduire les écarts et les disparités de développement. Ce cadre urbain doit notamment viser une meilleure intégration de la dynamique culturelle, sociale et économique dans le fonctionnement de la ville en vue de permettre une offre de service efficace et efficiente à tous les Montréalais et Montréalaises. Elle doit également permettre une amélioration du quotidien de vie des habitants des quartiers et des arrondissements et favoriser ainsi l'égalité des chances entre tous, notamment en luttant contre les discriminations de toutes natures.

La cohésion sociale ne peut se concevoir en l'absence d'une cohérence d'intervention et une prise en compte globale des différents volets, domaines et thématiques parfois indissociables. Ainsi, le Plan de développement urbain de la Ville de Montréal devra s'employer à laisser une large place aux projets transversaux généralement garants d'actions structurantes prenant en compte les dimensions multiples, parfois sous-jacentes, de la problématique urbaine et sociale liée à la diversité ethnoculturelle et religieuse en tenant compte de l'évolution des nouvelles configurations territoriales qui en découlent.

La cohésion sociale comprend la recherche continue de nouveaux outils, adaptés aux réalités changeantes de la dynamique urbaine. Il est à ce titre important de «repenser» de manière constante les moyens pour atteindre cet objectif. La capacité d'organisation à l'échelle locale se définit comme un «patrimoine» collectif d'organisation garantissant la reproduction de l'identité urbaine.

## **9. Mise en lumière des faits saillants découlant des rencontres et entrevues**

L'analyse des entrevues réalisées dans quatre (4) arrondissements à caractère très multiethnique révèlent que la gestion de la diversité ethnoculturelle et religieuse se traduit dans le quotidien.

*« C'est dans des gestes quotidiens que nous gérons la diversité. »*

Les arrondissements accordent beaucoup d'importance à la collaboration avec les organismes du milieu qui sont de véritables partenaires. Ces organismes ont une compréhension fine de la réalité sociale et culturelle du milieu. Il se fait également un travail significatif de concert avec le milieu communautaire, qui travaille à l'accueil des nouveaux arrivants et à leur intégration à la communauté. Les arrondissements disent apporter un soutien matériel et financier aux organismes communautaires dans le cadre d'actions et d'initiatives communes.

Généralement, les directions des arrondissements ont souligné que la prise en compte de la diversité ethnoculturelle doit se faire dans le cadre d'une approche qui favorise le « vivre ensemble ». Pour les arrondissements rencontrés, il est primordial d'éviter le cloisonnement des communautés. De manière générale, l'approche privilégiée par les directions d'arrondissement est de s'assurer que l'offre de services soit inclusive, accessible et équitable pour tous les citoyens et citoyennes. Ils prendront toutefois en considération les zones de défavorisation dans l'offre de service. C'est principalement dans l'offre de service que la dimension ethnoculturelle et multiethnique se traduit.

La prise en compte de la dimension multiethnique de Montréal dans le Plan de développement de Montréal devrait, selon les arrondissements répondants, être vue comme étant un tout. Le Plan devrait prendre en compte la dimension multiethnique de manière globale et intégrée et devrait être en mesure de proposer de grandes orientations.

*« C'est certain que si nous voyons Montréal comme un tout, c'est l'uniformisation de l'orientation qui pourrait être intéressante. »*

Pour les arrondissements rencontrés, il est important de créer des lieux communs de rencontre afin de favoriser le dialogue et les échanges entre les communautés.

*« Nous avons la préoccupation de favoriser l'inclusion »*

La recherche documentaire, les consultations empiriques et l'analyse qui en découle permettent de dresser un état des lieux et d'esquisser quelques pistes d'actions et de recommandations jugées prioritaires et incontournables dans le cadre du plan de développement urbain de la Ville de Montréal.

<sup>27</sup> Nous entendons par cohabitation (urbaine) les transformations rapides qui caractérisent la métropole montréalaise sur les plans culturel et social en regard de la diversité ethnoculturelle et religieuse. La cohésion sociale est un sentiment d'appartenance et une volonté ou une capacité de vivre ensemble dans une certaine harmonie. Elle se construit sur les valeurs partagées et un discours commun ainsi que sur la réduction des écarts de richesse et de revenus. De façon générale, les gens doivent avoir l'impression qu'ils participent à une entreprise commune, qu'ils ont les mêmes défis à relever et qu'ils font partie de la même collectivité. Glossaire-Demain Montréal. [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PLANIFIEUR\\_MTL\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROJET\\_PDM\\_GLOSSAIRE\\_0.PDF](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/PLANIFIEUR_MTL_FR/MEDIA/DOCUMENTS/PROJET_PDM_GLOSSAIRE_0.PDF)

## Recommandations

*D'entrée de jeu, le Conseil recommande d'inclure dans le Plan de développement de Montréal, les déclarations et initiatives spécifiques de la Ville relativement aux relations interculturelles et l'inclusion des immigrants et des diverses communautés ethnoculturelles. Ceci contribuera à démontrer l'importance que la Ville accorde aux enjeux liés à l'immigration et à la diversité ethnoculturelle.*

Le Conseil est d'avis qu'il est important de nommer ces engagements de la Ville dans le Plan de développement de Montréal :

- Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale
- Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion
- Charte montréalaise des droits et responsabilités
- Coalition internationale des villes unies contre le racisme de l'UNESCO
- Montréal, Cité interculturelle

À cet égard, le Conseil tient à souligner que toute approche dans ce domaine s'inscrit d'abord dans un contexte de collaboration et d'accompagnement visant à contribuer à l'amélioration des services municipaux par rapport à la diversité ethnoculturelle. Puisque le Plan de développement de Montréal déterminera la vision stratégique de la métropole pour les décennies à venir, les recommandations stratégiques du Conseil sont formulées de manière globale en tenant compte du cadre légal qui définit le rôle, les fonctions et les responsabilités de la Ville.

De plus, les recommandations du CIM portent sur les six grands thèmes suivants

- Les services et les programmes offerts dans les domaines de la culture, du développement social, des sports et des loisirs
- Les lieux de cultes minoritaires<sup>28</sup>
- Les espaces publics (parcs et lieux récréatifs)
- Le traitement des demandes de commémoration et la gestion des fêtes de quartier
- Les artères commerciales à caractère ethnique
- L'accès équitable au logement abordable dans une perspective de mixité sociale

### **Les services et les programmes offerts dans les domaines de la culture, du développement social, des sports et des loisirs**

Pour le Conseil interculturel de Montréal, le Plan de développement de Montréal devrait prendre en compte la dimension ethnoculturelle et multiethnique de la métropole de manière globale et intégrée et devrait être en mesure de proposer les grandes orientations.

**À ce titre, le Conseil interculturel de Montréal recommande que la Ville mette tout en œuvre pour assurer une cohérence interne entre les politiques et les programmes afin de favoriser une prise en compte transversale de la diversité ethnoculturelle dans les politiques et les programmes.**

**Le Conseil recommande également de renforcer et de consolider un réseau de partenaires actifs notamment entre le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS), le MICC et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) et les arrondissements qui ont la responsabilité d'offrir les services de proximité, la gestion de l'offre de services et des équipements culturels, de sports, de loisirs et de développement économique, culturel, social et communautaire.**

Considérant que la culture joue un rôle important dans le domaine des relations interculturelles, le Conseil interculturel de Montréal reconnaît que la Ville centre et les arrondissements ont déployé beaucoup d'efforts pour diversifier et élargir le bassin de la clientèle fréquentant les bibliothèques municipales, notamment par la planification d'activités et de services à l'intention des nouveaux arrivants.

<sup>28</sup> Nous entendons par lieux de cultes minoritaires un lieu de pratique religieuse principalement ou exclusivement fréquenté par des personnes immigrantes ou issues de communautés culturelles. Ce dernier terme désignait à l'origine les personnes qui ne sont pas d'origine canadienne française, (Tiré de l'avis du CIM, 2009) Cohabitation urbaine et usages des lieux de cultes minoritaires : Dynamique social dans la gestion de municipale.



**Conséquemment, le Conseil interculturel de Montréal recommande à la Ville, de concert avec les arrondissements et à l'instar de sa politique de développement culturel, de poursuivre et de renforcer ses actions dans ce sens.**

Relativement à l'apport des diverses communautés ethnoculturelles et au rayonnement international de Montréal, le Conseil interculturel de Montréal invite toutefois la Ville de Montréal à mettre davantage à contribution les artistes des communautés ethnoculturelles ainsi que les différentes manifestations d'envergure de ces communautés comme ambassadeurs culturels de la métropole.

De plus, considérant que le manque de soutien financier public aux arts et à la culture est un autre des problèmes criants auxquels sont confrontés les artistes en général, mais plus particulièrement ceux issus de diverses communautés ethnoculturelles, le Conseil croit qu'il est important qu'il y ait un accès équitable aux ressources financières.

**Le Conseil interculturel de Montréal recommande, dans ce contexte, qu'il y ait une redistribution des fonds qui tient compte de la diversité artistique et culturelle pour permettre aux artistes issus des communautés ethnoculturelles de contribuer pleinement à la vitalité culturelle montréalaise, et ce, à la hauteur de leur talent.**

### **Les lieux de cultes minoritaires**

Avant d'aborder les recommandations du Conseil concernant les lieux de cultes minoritaires, il convient d'abord de signaler les considérations préalables à toute forme d'intervention. Tel que mentionné dans un avis présenté en 2009, ainsi que dans plusieurs rapports annuels, les objectifs du CIM dans ce dossier visent strictement à examiner les liens entre les espaces de pratique religieuse et les services municipaux de la Ville, identifier les problématiques et proposer, dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'urbanisme, des pistes de solutions par une prise en compte systématique des enjeux sociaux (qualité de vie et harmonie sociale) particulièrement liés à l'évolution des lieux de cultes minoritaires.

Les recommandations suivantes sont formulées à l'intention du comité exécutif et du Conseil municipal de Montréal et conséquemment aux conseils d'arrondissement dans le respect de leurs prérogatives et de leurs responsabilités.

Considérant les prérogatives et responsabilités respectives de la Ville centre et des arrondissements en ce qui concerne les modifications au Plan d'urbanisme, l'adoption et le respect des

règlements de zonage, la protection du patrimoine architectural et patrimonial, l'octroi des permis, l'inventaire des lieux de culte, les services sociaux liés à la pluriethnicité et les relations interculturelles,

**Le Conseil interculturel de Montréal recommande que les services centraux et les arrondissements coordonnent leurs interventions en vue de favoriser la cohésion dans les services à la population en prenant en compte l'évolution et la transformation des lieux de cultes minoritaires. En ce sens, le Conseil propose une approche intégrée de l'ensemble des enjeux urbanistiques.**

**De plus, le Conseil interculturel de Montréal recommande que les services centraux et les arrondissements élaborent de manière concertée<sup>29</sup> un cadre réglementaire pour les multiples usages des lieux de culte incluant des méthodes et des outils et précisant des normes et des critères destinés à mieux aider les fonctionnaires concernés.**

Pour le Conseil, une telle approche favorisera une cohésion dans les manières de définir, d'identifier, d'évaluer et de classer les divers usages principaux, accessoires, occasionnels et conditionnels des lieux servant à des activités religieuses, communautaires, culturelles et éducatives, particulièrement celles des groupes ethnoculturels. La situation actuelle est à l'effet que plusieurs lieux de culte exercent à la fois un usage communautaire et culturel, ce qui ne permet pas de les différencier.

**Par ailleurs, considérant que la cartographie actuelle ne comporte que les lieux de culte ayant « pignon sur rue » ou encore qui détiennent un certificat d'occupation, le Conseil recommande :**

**Que l'administration municipale poursuive le recensement et la cartographie des lieux de culte en relevant entre autres, les lieux de culte qui détiennent un permis pour activités sociales ou communautaires ainsi que les lieux de culte non autorisés.**

<sup>29</sup> Lors des entrevues réalisées dans les arrondissements: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Montréal-Nord, Villeray-Saint-Michel-Par-Extension et Saint-Laurent, il a été fortement recommandé de maintenir l'autonomie des arrondissements dans la prise de décision concernant les lieux de culte minoritaires. Les arrondissements sont ouverts à collaborer avec les services centraux et à développer une vision commune. Toutefois, un cadre général de gestion doit faire place aux réalités sociales et culturelles spécifiques des arrondissements.

Cette recommandation s'inscrit, non pas dans une optique de fermeture des lieux de culte non encore autorisés, mais dans l'intention de faire un suivi à long terme avec les communautés religieuses, de les accompagner et d'assurer la sécurité de citoyens et de disposer d'informations récentes afin de pouvoir un portrait précis de la situation actuelle.

Les raisons qui militent en faveur d'une telle proposition sont encore une fois, la sécurité publique telle qu'évoquée précédemment (trafic, circulation, incendies, etc.), mais également la possibilité d'établir un contact entre les employés de la ville, les citoyens et les communautés religieuses.

### **Les espaces publics (parcs et lieux récréatifs)**

Les enjeux liés à l'utilisation et au partage des lieux publics à Montréal sont bien documentés et il est dorénavant établi que ces espaces publics jouent un rôle important dans l'intégration des personnes immigrantes, qu'il s'agisse des parcs, des terrains en friche, des abords de voies ferrées et autres.

À cet égard, l'exemple du Jardin botanique incluant des jardins chinois, japonais, amérindien et bientôt un jardin andalou, offre des espaces extraordinaires pour tous, y compris les communautés.

En conséquence, le Conseil appuie notamment, la démarche de l'organisme Revitalisation urbaine intégrée (RUI) à l'effet que les projets misant sur l'utilisation des parcs comme outil d'intégration et de rapprochement interculturel et intergénérationnel reçoivent une attention particulière de la part des autorités publiques municipales.

### **Les artères commerciales à caractère ethnique**

Dans un contexte commercial caractérisé par la diversité ethnoculturelle des commerçants, le Conseil est d'avis qu'il est important que la Ville développe une vision stratégique de la gestion de l'aménagement et du développement commercial qui prenne en compte la dynamique des communautés ethnoculturelles. Ces projets doivent être orientés dans un esprit d'ouverture et d'échange avec l'ensemble de la société montréalaise et québécoise de manière à :

- Améliorer et renforcer auprès des immigrants l'accompagnement pour les aider à répondre aux exigences procédurales liées au statut d'association officiellement reconnue.
- Améliorer et renforcer l'intervention auprès des entrepreneurs dont l'activité commerciale est le fruit d'une reconversion professionnelle afin de les accompagner dans leur apprentissage des normes relatives aux services à la clientèle.
- Dans un contexte commercial caractérisé par la diversité ethnoculturelle des commerçants faisant l'objet d'une

mise en valeur commerciale selon une identité ethnique particulière, améliorer et renforcer les moyens de consultation publique et de concertation auprès de l'ensemble des commerçants qui ont pignon sur rue.

Conséquemment, le rôle de la direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises des arrondissements sera d'une importance majeure.

Sur le plan plus local, le Conseil croit qu'il faudra améliorer et renforcer les outils d'intervention en termes de médiation culturelle, afin de favoriser le développement de relations intracommunautaires harmonieuses, mais également avec les résidents du quartier.

### **L'accès équitable au logement abordable dans une perspective de mixité sociale**

Les personnes issues de l'immigration et plus particulièrement les nouveaux arrivants éprouvent de la difficulté à faire respecter leur droit au logement. Pour le Conseil, l'accès à un logement abordable répondant aux besoins de ces familles représente un défi pour la Ville de Montréal.

*D'entrée de jeu, le Conseil interculturel de Montréal appuie les recommandations déjà soumises par les organismes communautaires, à savoir :*

- *Une protection plus adéquate des droits des locataires demeurant sur le marché privé par des mesures sévères contre la discrimination lors de la recherche d'un logement.*
- *Une politique de logement qui devrait aller de pair avec une politique de lutte à la pauvreté fondée sur une approche de droits et impliquant une augmentation marquée du revenu de toutes les personnes pauvres, quelle que soit leur situation, de manière à ce qu'elles puissent subvenir à tous leurs besoins essentiels, dont celui de se loger.*
- *Des moyens, comme l'adoption d'un code d'habitabilité assurant la qualité du parc de logements.*
- *L'engagement de plus de ressources humaines par la Ville pour le contrôle de la salubrité des logements afin d'optimiser son plan d'action en la matière.*
- *La nécessité d'une politique globale et intégrée de l'habitation.*
- *L'exigence aux promoteurs de réserver une bonne part pour la construction de grands logements : un besoin criant de beaucoup de familles immigrantes.*
- *Un soutien plus humain à l'égard des revendicateurs de statut.*



- *Les pouvoirs publics peuvent moduler ou jouer sur des éléments de la fiscalité pour accommoder les promoteurs et exiger en conséquence la construction de plus de logements abordables incluant de grands logements.*
- *Comment se loger : Guide du nouvel arrivant : un exemple de solution concrète.*

Ce guide élaboré par le ROMEL a été conçu de manière à faire découvrir la Ville de Montréal à l'immigrant à partir de ses premiers pas dans cette grande métropole jusqu'à une véritable autonomie. Il lui explique ensuite comment faire la recherche d'un logement, les procédures entourant la visite des logements identifiés ainsi que tout ce qui porte sur le bail et le prix du loyer; la sécurité, les règles de voisinage et l'entretien de son logement.

Il traite également des divers services liés à son logement, de l'installation en passant par le déménagement jusqu'à la perspective ultime de devenir propriétaire. À noter que d'autres organismes d'aide aux immigrants sont répertoriés pour information. Enfin, le Guide est un outil éminemment précieux même pour les locataires nés ici et ceux arrivés depuis de longues années.

*Par ailleurs, le Conseil interculturel de Montréal appuie trois (3) recommandations que la Ville de Montréal a présentées dans son Mémoire sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015. (Montréal, mai 2011). Ainsi, reconnaissant les nouveaux arrivants comme principal moteur de la croissance démographique de l'Île, la Ville de Montréal recommandait :*

- *d'accentuer la lutte à la pauvreté et l'exclusion.*
- *que le gouvernement du Québec poursuive, au-delà de 2014, ses investissements dans les programmes d'habitation à frais partagés nécessaires à la Ville de Montréal pour loger adéquatement le nombre élevé de nouveaux arrivants qui s'installent sur son territoire.*
- *que le gouvernement du Québec dégage des budgets récurrents, à la Société d'habitation et dans les ministères concernés, afin d'assurer le financement des initiatives qui se déploient dans les HLM pour favoriser l'intégration des ménages issus de l'immigration.*

Quant aux recommandations découlant de la dernière réflexion du Conseil sur le logement locatif et les communautés immigrantes :

**Le Conseil recommande de repenser et concevoir des projets de développement de loyers abordables dans une perspective de mixité sociale, économique et culturelle.**

Le Conseil croit qu'il est nécessaire de diversifier l'offre de logements locatifs afin de garantir à la collectivité l'accès à un logement décent et de qualité pour les familles ayant plusieurs

enfants, ce qui est la réalité de plusieurs nouveaux arrivants et de familles immigrantes. Pour ce faire, la Ville doit poursuivre et intensifier ses actions telles que :

- Mettre sur pied un réseau de terrains réservés à la construction de logements sociaux et des pourcentages réservés aux logements abordables auprès des promoteurs privés.
- Collaborer avec les organismes communautaires et les corporations de propriétaires privés.
- Collaborer avec les organismes communautaires et les corporations de propriétaires qui travaillent sur le volet habitation pour l'information sur les droits, les responsabilités et les recours des locataires.
- Bonifier l'allocation-logement (80\$ au plus) et le programme Accès-Logis par la production de logements communautaires) pour les adapter à la réalité du marché.
- Augmenter les ressources humaines de la Ville pour le contrôle de la salubrité des logements afin de rendre plus efficace son plan d'action en la matière.

Par ailleurs, le Conseil interculturel de Montréal estime que l'ampleur des défis en matière de logement est partagée par tous les observateurs et que le problème actuel le plus inquiétant est la fin probable et graduelle de certains programmes de financement fédéraux ainsi que l'émiettement accéléré du parc locatif.

**À cet égard le Conseil interculturel de Montréal recommande que la Ville de Montréal prenne l'initiative d'une rencontre avec les autres paliers de gouvernement pour mettre en place d'autres initiatives concrètes et viables en matière de logement compte tenu de l'urgence et de la fin imminente des programmes en cours.**

En effet, la stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels a été adoptée en 2005 et visait l'objectif de construire 60 000 à 75 000 nouveaux logements d'ici 2014, dont 30% seraient des logements abordables. Malheureusement, aucune autre stratégie n'a été adoptée depuis. Les diverses recommandations émises par le Conseil devraient contribuer à donner une nouvelle direction à cette stratégie.

À cet égard, il reviendra aux différents niveaux de gouvernement de s'entendre sur l'approche à retenir, à savoir l'allocation logement ou la construction de nouvelles unités.

**De plus, considérant les difficultés vécues dans les relations locataires et propriétaires, le Conseil recommande que l'administration municipale prenne les mesures nécessaires afin de paver une voie nouvelle d'un dialogue constructif.**



À cet effet, le Conseil interculturel de Montréal souhaite collaborer à la rédaction d'un guide à l'intention des propriétaires afin de les sensibiliser sur les réalités vécues par les nouveaux arrivants.

#### Enfin, le Conseil recommande :

- **d'insérer un volet logement dans la formation offerte par les organismes d'emploi qui sont bien souvent, les premiers contacts avec les immigrants.**
- **de s'inspirer à cet effet du programme PRIIME (programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi) et mettre en place un système de parrainage ou de garant pour l'accès au logement et remettre un certificat à l'immigrant qui aura suivi « la formation logement ». L'immigrant pourra ainsi présenter ce certificat au propriétaire au cours des démarches pour se trouver un logement.**
- **Des logements plus grands à prévoir dans le cadre du programme de logements sociaux.**
- **Une meilleure visibilité et accessibilité des informations liées aux organismes qui s'occupent du logement ou qui offrent une aide pour les nouveaux arrivants sur le site du ministère de l'immigration**

En termes de stratégie, le Conseil propose d'abord de cibler la catégorie des immigrants économiques en raison de leurs caractéristiques moins variables d'une année à l'autre (Damaris, 2011) et de leur poids démographique. « La catégorie de l'immigration économique représente un peu plus que deux tiers des admissions de ce lustre. Cette proportion s'élève à 69, 8% en 2011. Aussi, un cinquième (20,9%) des immigrants admis de 2007 à 2011 relèvent de la catégorie du regroupement familial, 9,9% de celle des réfugiés et des personnes en situation semblable, tandis que la catégorie des autres immigrants compte pour 1,6% des admissions » (MICC, 2011...).

Enfin, lors de la première phase de consultation publique sur le Plan de Développement de Montréal, en juin 2013, la question des contributions sociales des promoteurs a été posée. Il en est ressorti que le quota de 15% de logements sociaux ne peut être obligatoire ni forcé par la Ville de Montréal, ce pouvoir relevant du gouvernement québécois. La Ville de Montréal est actuellement en attente de réponse. Ceci illustre néanmoins un autre problème, comment se fait-il que les villes ou les municipalités n'aient pas plus le contrôle sur ce type de logement? Pourquoi ne peuvent-ils pas plus intervenir?

En terminant, le Conseil prend acte que le projet de Plan de développement de Montréal inclut, parmi ses principes « (...) la collaboration de ses partenaires, la participation égalitaire des hommes et des femmes de même que l'équité sociale, culturelle et économique entre les quartiers et les populations, pour contribuer activement au développement d'une ville solidaire et inclusive» Il croit toutefois que la Ville devra affirmer dans le Plan sa volonté de mettre en œuvre tous les efforts nécessaires pour assurer l'inclusion et la pleine participation des montréalais et montréalaises de diverses origines à tous les niveaux et échelons de l'administration municipale.

Dans ce contexte, le Conseil est d'avis qu'après plus de vingt-cinq années d'interventions, les orientations et les principes de la Ville de Montréal dans le domaine des relations interculturelles sont bien établies. Toutefois, ces interventions semblent toujours peu connues et dispersées, d'où l'idée de les rassembler dans un cadre permettant de mieux en gérer le contenu.

#### En conséquence, le Conseil interculturel de Montréal recommande :

**Que la Ville de Montréal se dote d'une politique interculturelle intégrant un cadre de gestion et de référence assorti d'un plan d'action dont les lignes directrices seraient fondées, entre autres, sur une reconnaissance des principes de l'interculturalisme, le pluralisme de ses interventions, la laïcité de son institution ainsi que la formation et l'expertise interculturelle.**

Pour le Conseil, une telle politique témoignerait de la volonté politique de la métropole de poursuivre les efforts visant à renforcer les relations interculturelles harmonieuses et la pleine participation des montréalais et montréalaises issus de diverses communautés ethnoculturelles. La nécessité d'établir une telle politique repose également sur le besoin de mieux clarifier, reconnaître et surtout conjuguer le rôle et les activités de chaque palier de gouvernement et de leurs organismes affiliés, sans oublier les efforts consentis par leurs partenaires du secteur privé, du milieu communautaire et du secteur universitaire.

Tel que mentionné dans un document de réflexion intitulé *Montréal Porte du Nouveau Monde*, le discours montréalais doit s'articuler autour de concepts clairs qui doivent être compris et partagés. Parmi d'autres avantages, une politique interculturelle permettrait à la ville de faire valoir ses interventions lors de ses représentations au niveau national et international.



À ce titre, la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail a publié un résumé de *Politiques interculturelles dans les villes européennes : Guide des bonnes pratiques*.<sup>30</sup> Il serait ainsi souhaitable de s'inspirer de ce document qui émet des recommandations très pertinentes quand à l'instauration d'une politique interculturelle.

Différents points sont ressortis tels que :

- Définir le champ d'actions des politiques interculturelles en organisant une consultation commune des services et des organismes politiques responsables de la ville ainsi que de toutes les parties intéressées pertinentes locales afin de discuter de leur compréhension de la culture, des relations interculturelles et de la portée des politiques interculturelles.
- Prendre en considération le rôle des politiques interculturelles dans la politique d'intégration.
- Affecter les ressources nécessaires telles que budgétaires et humaines. Il serait peut-être nécessaire d'envisager des partenariats publics-privés ou la participation de fondations privées en plus du financement public.
- Adopter des politiques efficaces pour les groupes ethniques et améliorer les relations intergroupes.

**Dans ce contexte, le Conseil recommande :**

**Que l'administration municipale mette en place un comité de travail en vue d'organiser la tenue prochaine d'une table de concertation interculturelle réunissant d'abord les intervenants de la Ville dont la Direction de la diversité sociale (DDS) et les services municipaux concernés, y compris le Service de police et le Service des transports afin de présenter un État des lieux.**

**Par la suite, le Conseil recommande que cette table soit élargie auprès des organismes communautaires reconnus ainsi qu'auprès des tables de concertation sectorielle, le milieu universitaire et le secteur privé.**

Enfin, le Conseil souhaite que l'administration municipale mandate l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin de tenir des audiences publiques sur le sujet. À terme, l'exercice devrait permettre de définir un modèle montréalais d'intégration fondé sur le principe de l'inclusion, le rejet de l'assimilation et le partage de valeurs communes.

---

<sup>30</sup> Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, (2010), *Politiques interculturelles dans les villes européennes : Guide des bonnes pratiques*, Office des publications.

## Conclusion

Phénomène désormais incontournable, la gestion de la diversité ethnoculturelle occupe une place de plus en plus significative dans l'ensemble des activités de la ville et doit par conséquent être mesurée et planifiée. L'interculturel, proprement dit, devient ainsi un élément transversal qui ne peut être considéré dans un seul domaine, mais dans un ensemble de données qui s'entrecroisent et se complètent.

À cet égard, « il s'agit désormais d'arbitrer les rapports entre cultures d'une façon qui assure un avenir à la culture hôte, dans le sens de son histoire, de ses valeurs et de ses aspirations profondes, et qui, en même temps, accommode la diversité en respectant les droits de chacun, tout particulièrement les droits des immigrants et des membres des minorités, lesquels, sont ordinairement les citoyens les plus vulnérables.»<sup>31</sup>

C'est en ce sens que le Conseil interculturel de Montréal recommande à la Ville de Montréal d'adopter une politique interculturelle dans les plus brefs délais. Le Conseil croit depuis de nombreuses années qu'une telle politique permettrait non seulement une meilleure cohabitation de toutes les communautés de Montréal, mais également assurer un meilleur avenir aux nouveaux arrivants.

Tous les éléments vus au sein de cet avis sont abordés dans l'optique d'une politique interculturelle. Toutefois, le Conseil est conscient de l'ampleur du travail et des efforts que l'ensemble des parties (la Ville de Montréal, les entreprises et les associations) devront fournir afin de mettre en place une telle politique. Néanmoins, en décidant d'instaurer et d'appliquer une politique interculturelle, la Ville de Montréal pourra ainsi confirmer son statut de Cité interculturelle obtenu en 2011 par le Conseil de l'Europe et poursuivre ses actions en devenant un véritable modèle.

---

<sup>31</sup> Bouchard Gérard, *Interculturalisme, un point de vue québécois*, Boréal, 2002, page 9





## Cartographie des lieux de cultes minoritaires élaborée par MM. F. Castel et F. Dejean en 2013





## Références bibliographiques

Aldrich et al. 1981, In Van Kempen et Özüekren, 1997:1636.

Anctil, P. (2005), « Défi et gestion de l'immigration internationale au Québec », *Cités* 3/2005 (n° 23), p. 43-55.

*Bulletin bimestriel de la communauté métropolitaine de Montréal*, (2008), Perspective Grand Montréal, vol. 2 no.1.  
[http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=5798,42657625&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL&id=14714](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=14714)

Canada, Ministère de l'industrie, 2007. *Immigration au Canada : un portrait de la population née à l'étranger, Recensement de 2006*. [En ligne], <http://www5.statcan.gc.ca/bsolc/olc-cel/olc-cel?catno=97-557-XIF2006001&lang=fra>. Source internet consultée le 13 mars 2013.

Cha, Jonathan, 2004. «La représentation symbolique dans le contexte de la mondialisation. L'exemple de la construction identitaire du quartier chinois de Montréal », *Journal de la société pour l'étude de l'architecture au Canada*, vol. 9, n° 3-4, p. 5-18.

Conseil interculturel de Montréal (2013) par Cyriaque Sumu. *Le logement et les communautés immigrantes à Montréal*.

Conseil interculturel de Montréal, *Cohabitation urbaine et usages des lieux de cultes minoritaires: Dynamique sociale dans la gestion municipale*, 2009.

Conseil interculturel de Montréal, *Avis sur le projet de politique du patrimoine de la Ville de Montréal*, (2005).

Damaris, Rose et Alexandra Charrette. 2011. *Pierre angulaire ou maillon faible? Le logement des réfugiés, demandeurs d'asile et immigrants à Montréal*. Rapport final soumis au Secrétariat des partenaires de lutte contre l'itinérance, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, le 31 mai 2011, dans le cadre d'un projet de recherche pancanadienne, « Precarious Housing and Hidden Homelessness among Refugees, Asylum Seekers and Immigrants in Montréal, Toronto and Vancouver ». 112 p.

Dansereau, F. et F. Bernèche. (2004). « L'accueil des immigrants dans les logements municipaux à Montréal ». *Dans Villes et hospitalité. Les municipalités et leurs « étrangers », sous la direction de A. Gotman*, p. 355-379. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Elbaz, M., (1986), « Introduction », *Les frontières de l'identité, Modernité et post-modernisme au Québec*, Sainte-Foy/Paris, PUL/L'Harmattan, 1996, p. 8. M. Elbaz s'appuie ici sur les théories de Micheal Fischer (1986).

Front populaire en réaménagement urbain, (2012) *Immigration et logement au Québec : Mythes et réalités*.

Front d'action populaire en réaménagement urbain. 2012. *Mythes et réalités. Immigration et logement au Québec*. Montréal. FRAPRU, 14 p.

Front d'action populaire en réaménagement urbain. 2013. *Urgence en la demeure : Rapport de la Commission populaire itinérante sur le droit au logement*. Montréal, mars 2013 FRAPRU. 46 p.

Gagnon, J. E. et Germain, A. (2012), *Cahiers de Géographie du Québec*, Vol. 46, n° 128, septembre 2002. « Espace urbain et religion : esquisse d'une géographie des lieux de culte minoritaires de la région de Montréal ».

Garcia Lopez, M. (2003). « L'insertion urbaine des immigrants Latino-Américains à Montréal ». Thèse de doctorat, Montréal, Université de Montréal, 347 pages.

Germain, A et al., 2003. Institut national de la recherche scientifique. Urbanisation Culture et Société. *Les pratiques municipales de gestion de la diversité à Montréal*.

Germain, A., Poirier, C. (2007), *Globe : revue internationale d'études québécoises*. Vol. 10, no.1, p. 107-120. « Les territoires fluides de l'immigration à Montréal ou le quartier dans tous ses états »

Germain, A. (1997). *Montréal, laboratoire de cosmopolitisme entre deux mondes*. Actes de la seconde conférence internationale Metropolis, Copenhague.

Gouvernement du Québec, 2008a. Charte de la Ville de Montréal. L.R.Q., chapitre C-11.4. Québec : Éditeur officiel du Québec.



Institut de la statistique Québec, (2011), *Léger ralentissement de la croissance de la population québécoise en 2011*.  
<http://www.stat.gouv.qc.ca/salle-presse/communiq/2012/decembre/dec1204.htm>

Journal de la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec. 2013. *Propriétaire recherche locataires*. Montréal. Numéro 16, mars 2013. 23 p.

*Le défi de la commémoration : définitions et enjeux sociopolitiques* : <http://archimede.bibl.ulaval.ca/archimede/fichiers/20942/ch02.html>

Lejeune, M. (2013). *Les dynamiques de territorialisation du fait ethnique à Montréal : le cas du Petit Maghreb*. Étude de cas annexé à l'avis du Conseil interculturel de Montréal (CIM) sur le plan de développement urbain (PDU) de la Ville de Montréal. 14p.

Leloup, Xavier et Didier Gysler. 2009. *Loger les familles avec enfants dans le logement social public montréalais : politique d'attribution et profil sociodémographique des résidents*. Rapport de recherche remis au FQRSC et à l'Office municipal d'habitation de Montréal. Montréal : INRS, Centre Urbanisation Culture Société. 137 p.

McNicoll, C. (1993). *Montréal, une société multiculturelle*. Paris, Belin, 317p.

MICC (Québec). *Portrait statistique de l'immigration permanente au Québec selon les catégories d'immigrants et quelques composantes*. Données préliminaires 2011. Direction de la recherche et de l'analyse prospective. MICC, Juin 2012. 99 p.

Mikkonen J. et Raphael D. (2011) ainsi que *La stratégie d'inclusion de logements abordables dans les projets résidentiels*.

Pierre, M. (2012). *Bulletin de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations*, Automne 2012, Vol. 8. Numéro 2. La haute fonction publique "administrante" » : Un regard contrasté sur les déterminants de la représentation des minorités racisées.

Radice, M. (2008). « Les rues commerçantes en contexte pluriethnique : entre le confort et l'indifférence ». *Les nouveaux territoires de l'ethnicité*, sous la direction de Xavier Leloup et Martha Radice, p.235-258. Québec, les Presses de l'Université Laval, 279 p.

Raulin, A. (2000). *L'Ethnique est quotidien. Diasporas, marchés et cultures métropolitaines. Villes et recompositions spatiales*. Paris : L'Harmattan, Connaissance des hommes, 229 p.

ROMEL. Comment se loger. Guide du nouvel arrivant. Montréal. 2012. 63 p.

Ville de Montréal (2012), *Projet de Plan de développement de Montréal* | Document de discussion, p.17.

Ville de Montréal, (2009). *Le Petit Maghreb officiellement reconnu*. Communiqué du 23 Juin 2009. [En ligne], <http://metropoles.revues.org/document80.html>. Consulté le 3 septembre 2009.

Ville de Montréal (2010). *Le Petit Maghreb: diagnostic commercial et vision de développement*. Rapport final. Groupe Altus, 58p.

Ville de Montréal (2012). *Le taux d'inoccupation des logements locatifs dans le Grand Montréal toujours sous le seuil d'équilibre*. Montréal [Ville]. Perspective Grand Montréal n. 20, 8p.

Ville de Montréal (2011). *Mémoire sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015* Montréal [Ville] de Montréal, 12 p.

Wexler, Martin et Suzanne Laferrière. 2010. « *Montréal : programmes d'habitation et réponses aux besoins des ménages immigrés* ». Nos diverses cités, vol.7, p.201-206.





Conseil interculturel de Montréal  
[www.ville.montreal.qc.ca/cim](http://www.ville.montreal.qc.ca/cim)

